JOURNAL HELVETIQUE

RECUEIL

 $PI\stackrel{^{D}}{E}CES$

FUGITIVES DE LITERATURE CHOISIE;

De Poësie; de Traits d'Histoire, ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la République des Lettres; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

DE'DIE' AU ROL

SEPTEMBRE 1749.



NEUCHATEL
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

MDCC. XLIX.

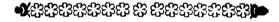




JOURNAL

HELVETIQUE,

Septembre 1749.



ADITION

Al'Article de St. FRANÇOIS DE SALES.

Monsieur,

Ous avez fouhaité que je vous fisse un peu conoitre un Saint, dont on parle beaucoup dans ce Pais, & qui y a joué un grand rôle pendant sa vie. Je vous ai envoié précédemment diverses particularités qui peuvent déja vous avoir doné quelque idée de son caractère. J'ai encore, en vôtre saveur, fait diverses recherches sur sa Canonisation. Je vous en ai raporté les principaux sondemens, & en même tems quelques unes des

A Journ. Helvet. Février 1747. Att, l. Août 1749. p 833

dificultez qu'y fit l'Avocat Oposant. J'y en ai joint d'autres qu'il auroit pù ajonter. Vous jugez bien, quand je ne vous l'aurois pas dit, que cet Oncier de Justice n'est là que pour la forme, & qu'il sait bien s'arrêter où il taut. J'avois donc comencé a fupléer à ce qu'il n'avoit pas dit, mais la longueur de ma Lettre précédente m'avoit auffi fait suprimer quelques Articles. Vous me demandez d'achever ce que j'ai comencé, & vous me dites pour m'y engager, qu'un Avocat Oposant, de Réligion diférente, doit mieux s'aquiter de cette fonction, qu'un Romain. Je vai donc encore faire ce personage en vôtre faveur, évitant cependant de doner trop dans l'esprit de parti. Rendons justice au mérite de François de Sales. Il avoit affurément de trés bel-les qualités, mais elles ne doivent pas nous empecher d'apercevoir aussi ses défauts. Nous devons suposer que le Saint Pére n'a pas eu intention de les canoniser, en canonisant sa persone. Je n'insisterai pas longtems sur les taches que je pourrois encore 1emarquer dans sa Vie, & tout va se réduire à un scul Article, qui fut même déja relevé avant fa mort.

Il composa sur la fin de sa Vie une Introduction à la Vie dévote. Ses Partisans ont beaucoup vanté ce Livre. Godeau a dit que dans cet Ouvrage, François est un Ange, qui conduit de jeunes Tobies dans le Voïage de cette Vie. Mais, Monsieur, vous seriez-vous atendu, qu'un Ange permit aux jeunes Gens la Parure & les Bals? Cependant, dès que ce Livre parut, on se plaignit de ce que l'Auteur y a habillé la Dévotion à la mode, & qu'il a doné ateinte à la pureté de la Morale, sur tout par la licence qu'il acorde aux Femmes & aux Filles de se parer, de danser & d'aller au Bal, dans la vüe de plaire à plusieurs, pour en gagner un légitimement; ce sont ses propres termes.

Un Réligieux fut si scandalisé de trouver cette Maxime relachée dans un Livre de dévotion, qu'il tèmoigna publiquement dans un Sermon, prononcé à Aneci même, combien il en étoit indigné. Il fit voir, que cette Morale étoit tout à fait oposée à celle de l'Esprit de Dieu. Il fit plus, il tira de sa manche le Livre qu'il jugeoit si permicieux, & s'étant fait aporter une Bougie alumée, il le brûla publiquement dans la Chaire, come une Production scandaleuse, dont il faloit éteindre la mémoire *.

Baillet, de qui j'ai tiré ce détail, après avoir blâmé l'emportement de ce Prédicateur, convient en même tems que son Saint a aussi besoin d'excuse à cet égard. Il reconoit que

Baillet, Vie des Sainis, T. I. p. 795.

Fr. de Sales avoit décidé trop librement une Question, qui demande beaucoup plus de mènagement & de réserve. D'autres ont aussi avoué de bone soi, que cette douceur, qu'on a tant louée en lui, dégénéroit quelquesois en une mole condescendance, qu'en voulant, se faire tout à tous, il altéroit quelquesois la Morale de nôtre Maitre, & qu'à s'en tenir à certaines Maximes, qu'il a débitées, on se roit tenté de le regarder come un prévaricateur de son Ministère,

Vous jugez bien, Monsieur, que je ne suis pas de ceux qui outrent la Morale sur la Danse. Je suis fort éloigné de la regarder come criminelle en elle même. Si un Auteur avoit composé un Livre sous le titre d'Introduction à la Vie du Monde, & qu'il y eut prouvé qu'une jeune persone, avant que de se produire, doit savoir danser, ni vous ni moi ne trouverions rien là de choquant. La Danse à ses utilitez & ne devient mauvaise que par les circonstances qui l'acompagnent. Mais que dans un Ouvrage de Dévotion, un Directeur conseille au Beau-Sèxe de se parer & d'aller au Bal, ce qu'on peut dire de plus modéré là dessus, c'est que ce Conseil n'est point à sa place.

Mais il ne s'agit point de ce que vous ou moi pensons là-dessus: Pour qualifier cette Ma-

Maxime sur la Danse, il faut voir quel est le sentiment général des Casuistes de l'Eglise Romaine: J'ai d'abord consulté, Pontas, dans son Dictionaire des Cas de Conscience, & voici sa Décision. " Come il est trés rare, , dit-il, que la Danse ne devienne criminel-,, le, par les diférentes circonstances dont elle ,, est ordinairement acompagnée, il est de la , fagesse d'un Chrétien de s'en abstenir. Les ,, Paiens eux-mêmes les plus éclairez, l'ont , hautement condannée ... La Faculté de , Théologie de Paris, après avoir condanné ,, la Comédie, ajoute, il faut porter le , même jugement des Danses, à qui nous do-,, nons le nom de Bals, & en général de toutes ,, les autres sortes de Danses, qui doivent être , regardées come dangereuses *.

Pontas allègue ensuite plusieurs Passages des Péres de l'Eglise, qui sont fort sévères sur cette Question. Je ne les raporte pas, parce qu'il pourroit bien y avoir quelque chose d'outré dans leurs Décisions, ou peutêtre que les Danses des Anciens avoient quelques degrés de lasciveté de plus que les nôtres. Mais au lieu du sufrage de ces anciens Docteurs, j'en vai raporter un que je crois plus à propos sur cette Matière, parce qu'il est d'un Home du Monde, qui ne se piquoit point

^{*} Pontas , à l'article Danse.

point d'être dévot, & qui ne visoit point à la Canonisation; je veux parler du célèbre Bussi Rabutin *.

"J'ai toûjours crû les Bals dangereux, " dit-il; ce n'a pas été seulement ma raison , qui me l'a fait croire, ça encore été mon 2) expérience. Quoi que le tèmoignage des " Péres de l'Eglise soit bien fort, je tions que " fur ce chapitre celui d'un Courtisan doit n être de plus grand poids. Je fai bien qu'il " y a des gens qui courent moins de hazard en ces lieux là que d'autres; cependant les , tempéramens les plus froids s'y échaufent. "Ce ne sont ordinairement que de Jeunes-"Gens, qui composent ces sortes d'Assem-" blées, lesquels ont assez de peine à résister , aux tentations dans la solitude, à plus forte , raison dans ces lieux-là, où les Objets, , les Flambeaux, les Violons & l'agitation , de la Danse, échauferoient des Anachorè-, tes. Les Vieilles-Gens, qui pourroient aller , au Bal, sans intèresser leur Conscience, , feroient ridicules d'y aller; les Jeunes-"Gens, à qui la bienséance le permettroit, , ne le peuvent sans s'exposer à de trés grands " périls.

^{*} Bussi Rabutin disoit, qu'il se contentoit du degré de Vertu absolument nécessaire pour entrer au Ciel. C'est là le sens de ce qu'il écrivoit à Mad. de Sevigné, Je veux aller en Paradis, mais pas plus haut.

" périls. Ainsi je tiens qu'il ne faut point " aller au Bal, quand on est Chrètien, & " je crois que les Directeurs feroient leur " devoir, s'ils éxigeoient de ceux dont ils " gouvernent la Conscience, qu'ils n'y allaf-" sent jamais *.

N'êtes vous point surpris, Monsieur, de voir un Saint condané ainsi sur sa Morale relachée, & cela par un Home du Monde? Fr. de Sales s'est aussi condamné lui même précisément dans son Introduction à la Vie Dévote. Il avoire dans le Chap. XXXIII. qu'encore que les Bals & les Danses soient des choses indiférentes de leur nature, à voir la manière dont cet Exercice se fait ordinairement, on doit reconoitre qu'il est plein de danger & de péril. Je vous dis des Danses, ajoute-t'il, come les Mèdecins disent des Potirons & Champignons; les meilleurs n'en valent rien.

Le tour qu'ont pris quelques uns de ceux qui ont écrit la Vie de ce Saint, c'est de dire que s'il y a eu quelque tâche dans sa conduite & dans ses Maximes, elle a été couverte sous l'abondance de sa Charité, & ésacée par l'éclat de ses autres Vertus **. Je suis d'avis, Monsieur, que nous admettions cette Apologie,

Bussi, Illustres Malheur. p. 179.

logie, & que nous passions outre à sa Canonisation.

L'Orateur Consistorial, que je vous ai déja cité plus d'une sois, après avoir extrèmement éxalté son Candidat, réprésente au Pape que sa Canonisation étoit généralement souhaitée, que le Roi de France la demandoit, les deux Reines de France, la Reine Douairière d'Angleterre, & le Duc de Savoie. Le Clergé, & sur tout l'Ordre de la Visitation dont Fr. de Sales est l'Instituteur, sollicitérent aussi de leur côté.

Quand on eut trouvé les fonds néceffaires pour les fraix de cette Cérémonie, qui vont ordinairement fort loin, les Procédures furent bientôt aplanies. Enfin le Pape marqua le Jour de cette Canonifation. Ce fût le 3me. Dimanche d'après Pâque, où l'on a l'Evangile du bon Pasteur, parce, dit le St. Pére que Fr. de Sales avoit été tel éfectivement. Ce Jour tomboit au 19. Avril 1665.

Vous me dispenserez, s'il vous plait, Monsieur, de vous décrire la pompe & l'apareil de cette Cérémonie. Vous trouverez dans plusieurs Ouvrages, le détail de ces sortes de Fètes. Le Faste Romain y paroit dans tout son éclat. J'en toucherai seulement deux ou trois particularités des moins fastueuses.

Après

Après que le Pape a prononcé la formule de la Canonifation, le Député ou l'Ambassadeur qui l'est venu soliciter, ofre sur l'Autel un Cierge avec une Corbeille dorée & deux Tourterelles. Ce sut l'Evêque d'Evreux, envoié par le Roi de France, qui présenta cette Ofrande. Un second Député ofrit un Cierge avec une Corbeille d'argent, & deux Colombes. Un 3me. présenta un Cierge avec une Corbeille de diverses couleurs, & une Cage dorée, où étoient rensermés plusieurs Oiseaux, auxquels on dona ensuite la liberté.

J'ai bien fait de vous avertir, que je ne choisissois pas ce qu'il y avoit de plus pompeux dans cette Cérémonie. Ce que je viens de vous décrire pourroit bien vous paroitre un Spectacle propre à amuser seulement la petit Peuple. Ces Corbeilles peintes de diverses couleurs, ces Cages dorées avec plusieurs espèces d'Oiseaux, vous paroitront même des Cérémonies assez puériles. Mais voila les jugemens précipités de ceux qui s'arrêtent aux simples aparences. Sachez donc, Monsieur, que ces Usages, que vous osez regarder come un peu enfantins, ont de très beaux sens mistiques.

Les Tougerelles & les Colombes, nous dit-on, sont des Tableaux vivans de la Conduite

duite des Saints. Les Tourterelles, qui gémissent continuellement, sont l'image de leur Vie. Elles marquoient en particulier les larmes que ce nouveau Saint avoit répandues sur l'aveuglement de Genève, obstiné dans son erreur. Les Colombes, extrèmement fécondes, marquoient aussi l'abondance de ses bones Oeuvres, & les Oifeaux, combien il s'abandonoit à la Providence. Le Sauveur, dans fon Sermon fur la Montagne, nous les a présentés sous cette face. Ces mêmes Oiseaux, mis ensuite en liberté, marquoient fon détachement des choses de la Terre, & coment son Ame prenoit son vol du côté du Ciel. Ces Oiseaux s'élevant en l'air peuvent encore nous rapeller les Apothéoses des anciens Romains. Vous favez que du milieu des flames, qui confumoient le Cadavre d'un Empereur, qu'il s'agissoit de mettre au rang des Dieux, on lâchoit un Aigle, à qui l'activité du feu faisoit prendre l'essor, Par là on vouloit persuader au Peuple que l'Ame du Prince étoit portée au Ciel, par le Ministère de ce Roi des Oifeaux.

Je ne fais cette dernière Remarque qu'en passant. Vous voiez, Monsieur, qu'en la laissant à part, on peut trouver des sens sublimes, dans des Cérémonies, qui d'abo semblent n'avoir rien de fort élevé, & n'avoir été établies que pour le Peuple.

Cependant, malgré les belles choses que fournit le sens allégorique, vous conoissant come je vous conois, vous êtes Home à ne vous en point païer. Vous voulez par tout du simple & du naturel. Sachez donc, Monsieur, qu'en vous servant selon vôtre goût, on peut doner à ces Oiseaux lachez à la Canonisation de St. Fr. de Sales un sens litéral, que vous ne sauriez resuser d'adopter. Je trouve dans sa Vie "Que sa Charité s'éten, doit non seulement sur les Homes, mais fur les Bètes mêmes. Il ne pouvoit sousirir qu'on les maltraitât; & on lui en a vû sou, vent acheter, pour avoir le plaisir de leur rendre la liberté *.

Vous voiez bien qu'il s'agit là des Oiseaux tirez de la prison, & qu'il lachoit dans la Campagne. Il étoit donc à propos de faire à sa Canonisation, ce qu'il avoit fait lui-même pendant sa vie, pour conserver la mémoire d'un Evénement qui, tout petit qu'il paroit, marque cependant le bon naturel de Fr. de Sales. Ce sont à la vérité de petites choses, ajoute l'Historien, mais qui ne laissent pas de marquer un fond de bonté.

L'Auteur nous avertit, qu'il tient des Religieuses de la Visitation ces menus détails, & nous l'aurions bien soupçoné, quand mê-

me il ne nous l'auroit pas dit. Le lieu d'où sont venues ces petites particularités me fait naitre une Réflexion; c'est qu'on pourroit trouver qu'à cet égard nôtre Saint n'a pas eu une conduite soutenue, & qu'il a oublié ses principes. Ce même Home, touché de compassion à la vue d'un simple Oiseau, qui n'avoit plus sa liberté, l'a fait perdre à quantité d'autres d'une espèce beaucoup plus noble que ceux de la Campagne. L'Europe est pleine de grandes Cages ou d'amples Voliéres qu'il avoit fait construire lui même pour les y renfermer. Mais il ne s'agit plus de contredire. Après la Canonisation, on ne doit plus voir paroitre d'Avocat Oposant. D'ailleurs la pureté d'intention doit entiérement justifier le Saint. Il a voulu que ces Cages fussent destinées à y chanter les louanges de Dieu. Un semblable motif doit mettre à couvert de tout reproche l'Auteur de ce genré de captivité.

Ceux qui nous donent la Vie de quelque Saint, ont acoutumé, après avoir raporté sa Canonisation, de venir ensuite à l'Histoire de son Culte. L'Abé Marsollier, qui a suivi cette méthode, nous dit qu'il est peu de Saint plus généralement respecté que Fr. de Sales. Il nous fait remarquer que de toutes les parties de l'Europe on acourt à son Tombeau. Après

Après sa mort on fit paroitre beaucoup d'empressement à conserver par dévotion quelque chose des Habits ou des Ornemens dont il s'étoit servi de son vivant. Le Duc de Nemours, Seigneur du Génevois, demanda une Médaille que le Défunt avoit toûjours portée fur lui. Le Prince de Piémont voulut avoir fa Croix, & la Princesse son Epouse l'Anneau Episcopal. Mais la Relique la plus multipliée, ce font les Lettres que le Prélat avoit écrites pendant sa vie. Beaucoup de Particuliers en France & en Savoïe en gardent par dévotion, auxquelles ils atribuent une Vertu miraculeuse pour guèrir les Maladies. Le Pére Martenne & son Compagnon de Voiage raportent, que quand ils passerent à Aneci, l'Évêque leur fit voir plusieurs Lettres originales de St. Fr. de Sales, d'où il sort, ajoutent-ils, une odeur qui embaune tous ceux qui font pré-Sens *.

Permettez-moi, Monsieur, de placer ici une Conjecture sur l'origine de cette bone odeur atribuée aux Reliques des Saints. Je soupçone, qu'elle a la même cause que le Dogme de la Présence réelle. On a pris à la lettre ce qui avoit été dit dans un sens figuré. Rien n'étoit plus comun autresois que cette Phrase Orientale, Un tel est mort en odeur

F Voiage Litéraire, T. L. p. 242,

odeur de Sainteté. On vouloit dire par là, que le souvenir de ses Vertus se répandoit dans les environs come un parfum précieux, qui laisse après soi une odeur qui flate agréablement les Assistans. On a trouvé à propos, dans la fuite, de prendre à la lettre cette façon de parler figurée; & on a prétendu que des Corps des Saints, ou de ce qui leur avoit apartenu, il fortoit une odeur trés fatisfaifante. On est allé si loin à cet égard, qu'un Légendaire a doné pour marque de la Sainteté de la Bienheureuse Colette, que ses excrémens même avoient le privilège d'exhaler un agréable parfum. C'est le Moine Surius, qui pour la mettre en bone odeur dans l'esprit de ' la Postérité, nous a conservé cette particularité curiense.

Je ne crois pas, Monsieur, que vous souhaitiés de conoitre plus en détail toutes les autres Reliques que l'on peut avoir de St. Fr. de Sales. En tout cas, je vous renvoïe à Baillet, qui les a toutes spécifiées. Mais ce que vous ne trouverez dans aucun Auteur, c'est l'Histoire d'une prétendüe Relique de ce Saint, dont je suis parfaitement informé, & qui doit trouver sa place dans le Recueil des Superstitions populaires. Il est bon, quand l'ocasion s'en présente, de faire conoitre la crédulité du Peuple, pour essaier d'y aporter du remède, s'il étoit possible.

A la Réformation de nôtre Ville, le Palais Episcopal, qui n'étoit pas un trop bel Edifice, fût converti en Prison, & il est encore aujourd'hui destiné à cet usage. Chambre même de l'Evêque fût conservée avec tous ses Meubles, & réservée pour les Prisoniers de quelque distinction. Dans ce nombre, il se trouvoit quelquesois des Catholiques Romains. Quelques Années après, on fût surpris d'apercevoir, qu'on avoit enlevé quelques morceaux du Bois de Lit de l'Evêque, & cela continua fort long-tems. C'est fur tout aux Colones que l'on en vouloit, qui à la fin se trouvérent si considérablement afoiblies, qu'elles étoient presque aussi minces que des Quenouilles. Je les ai encore vues dans cet état. Quand on voulut en rechercher la cause, on sût que divers Prisoniers avoient travaillé à l'aide de leurs Couteaux, à enlever quelque portion de ce Bois de Lit, le regardant come une Relique.

Silvous me demandez, Monsieur, sur quel fondement ce Bois étoit si fort recherché, voici ce qu'on en a pû découvrir. Ces bones gens savoient qu'il y avoit eu un Evèque de Genève canonisé. Le Lit en question avoit apartenu à l'Evèque de Genève. Donc tous les morceaux qu'on en détachoit, devoient être, selon eux, autant de Reliques. Ce qu'il

y a de singulier là dedans, c'est que Fr. de Sales, le seul de ces Evêques qui ait été reconu pour Saint, n'avoit jamais couché dans ce Lit, ni seulement mis le pié dans l'Evèché, étant né plusieurs années après la révolution qui avoit expulsé de Genève les Evêques. Ce Lit étoit aparemment celui de Pierre de la Baume, le dernier qui ait siégé dans nôtre Ville, ou peut être aussi de quelqu'un de ses Prédecesseurs.

Malgré cet Anachronisme, ce Bois n'a pas laissé de faire fortune, & d'être regardé come une véritable Relique. Sur la fin du Siécle passé, le Lit sut démonté, & confiné dans un Galetas, come un Meuble inutile. Mais il n'y perdit rien de son crédit. On a toûjours continué à soliciter le Géolier, pour en avoir quelque portion, & cette Marchandise de contrebande a toûjours eu du débit.

Entre les vertus atribuées à cette Relique, on lui done fur tout la proprieté de faire retrouver les choses perdues. Un Marchand du Dauphiné, qui avoit oui prôner ses merveilleux ésets, chargea un jour un Muletier, qui venoit à Genève, de lui aporter un morceau de ce Bois, & il lui dona les instructions sur la manière dont il faloit s'y prendre pour se le procurer. Le Muletier s'aquita fort bien de sa Comission. Au retour il retrouva fort

fort heureusement une de ses Bales de Marchandises, qui avoit été égarée dans un Voïage précédent. Il ne manqua pas d'atribuer ce bonheur à la Relique dont il étoit le dépositaire. Arrivé auprès du Marchand, on lui demande s'il aporte ce dont on l'avoit chargé. Il dit qu'ouï, mais qu'il se gardera bien de se dessaisir d'un trésor si précieux. Tout ce que pût obtenir le Marchand, c'est qu'à un second Voïage, on lui en aporteroit un autre.

Ne trouvez-vous pas, Monsieur, que c'est quelque chose de singulier, que la vertu atribuée à cette prétendüe Relique? Je veux suposer que Pierre de la Baume, nôtre dernier Evêque, qui s'étoit servi de ce Lit, eût été canonisé, ce qui n'est pas; je ne vois pas encore pourquoi quelque portion de ce Meuble, aideroit aujourd'hui ceux qui la portent sur eux, à retrouver ce qu'ils ont perdu. On sait que cet Evêque perdit son Evêché, & le perdit sans retour. Or tout le monde conoit cet Axiome de Philosophie, Nemo dat quod non babet.

Il est vrai que l'on trouve quelquesois l'Eglise Romaine en désaut de ce côté-là, je veux dire qu'elle atribue certaine ésicace à des Saints, qui n'a aucun raport avec ce qui peut leur être arrivé pendant leur vie, & qui y paroit même oposée. En voici quelques éxemples. Je lisois l'autre jour dans la Bibliothèque Raisonée, que l'on garde à Vienne en Autriche, le Manteau de Cunigonde. On dit que cette Impératrice avoit conservé sa pureté virginale, quoi que mariée à Henri II. On'n'auroit jamais crû que le Manteau d'une Princesse si vantée pour sa chasteté, & sûrement reconue stérile, pût servir à faciliter les Acouchemens dificiles. C'est pourtant dans ces ocasions, que les Dames du prémier rang s'en revetent. Un autre éxemple, c'est celui de Jean de Népomuc, Saint de fraiche date, & que nous avons vû canoniser de nos jours. On le fait présider à la sûreté des Ponts, lui qui en a été précipité, à ce que l'on nous dit dans sa vie, & qui fut noié tout naturellement *.

Pour revenir à nôtre Relique Génevoise, ce n'est pas seulement le petit Peuple qui s'en est infatué, elle est recherchée par des Persones d'un Ordre supérieur. Il y a quelques Années qu'un Marquis François, Home d'esprit, passa à Genève. Il avoit été autresois Gentil-home du Duc d'Orleans, Régent en France. Il y avoit conu nôtre célèbre Peintre Mr. Arland, qui étoit fort bien auprès de ce Prince, & dont vous avez vû l'éloge dans quel-

Yoiez la Bibliot. raisonée, Juillet 1742. p. 38.

quelques Journaux. Il ne manqua pas de le demander dès qu'il fut dans nôtre Ville. Ils virent ensemble les petites curiositez que nous montrons aux Etrangers. Après avoir vû quelques Edifices publics, Hôtel de Ville, Hôpital, Bibliothèque &c. le Marquis dit à son Conducteur, qu'il lui restoit encore à voir l'ancien Evèché. Mr. Arlaud lui réprésenta, qu'il avoit été changé en Prison, & qu'il n'y avoit rien du tout qui méritat sa curiosité., Vous ne savez pas dequoi il s'agit, repondit, le Marquis: Il y doit avoir dans cet Evèché, un vieux Bois de Lit, qui a apartenu à St., Fr. de Sales. J'ai une Tante Abesse d'un, Monastère fort considérable, qui m'a fait, promettre de lui aporter quelque portion, de ce Lit, dont on lui a parlé come d'une

" précieuse Relique.

Mr. Arland lui réprésenta, qu'il pouvoit s'épargner cette peine, que ce Lit ne pouvoit pas être celui de Fr. de Sales, puis que jamais il n'étoit entré dans l'Eveché, & que ce Saint étoit né long-tems après la révolution arrivée à Genève. "Cela est clair & décisse, repliqua le Gentil-home, cependant je ne laisserai pas de m'aquiter de ma Comission. Vous en serez surpris; mais il seroit inutile, d'aléguer vos raisons à ma bone Tante. Je la conois, elle ne s'en pareroit point. En M 3

"général quand les Religieuses ont quelque "chose en tête, le plus court est de les satis-"faire. Ainsi je vai tout de ce pas tâcher de "me procurer la Relique, sans m'embarasser "si elle est vraie ou fausse. Il emporta donc de ce Bois, & ne doutez point que ce ne soit un Objet de vénération dans cette Comunauté.

J'ai suposé que ce Lit pouvoit être celui de Pierre de la Baume, le dernier de nos Evêques. Il pourroit-être aussi plus ancien, mais un peu plus d'Antiquité ne le rendroit pas plus respectable. Les Evèques précédens étoient la plûpart de la Maison de Savoïe, & il y en a eu quelques uns dont les Mœurs étoient fort dérèglées. Si ce Lit étoit celui de quelqu'un de ces Prélats débauchez, il pourroit fort bien avoir été le Champ de bataille de quelques Exploits amoureux: Ce seroit là un beau titre pour le faire rechercher! Voïez, Monsieur, à quoi s'exposent les Superstitieux, avec leur empressement aveugle pour les Reliques.

Je me suis un peu arrêté à ces petits détails, parce que je crois qu'ils peuvent avoir leur utilité. Il faut tacher d'éclairer les Ignorans, quand l'ocasion s'en présente, & combatre la Superstition par tout où on la trouve: J'ai seulement peur que vous ne nous trouviez un peu en défaut de ce côté là. Vous pourriez nous dire, que les raisonemens ne sufficient pas pour guèrir ce mal; que pour le couper par la racine, on devoit avoir fait disparoitre ce Lit dès qu'on s'aperçût de l'abus; & que c'étoit la le remède spécifique.

Cet expédient est venu dans l'esprit de nos Eccléfiastiques, il y a déja bien des années. Ils n'out pas manqué de réprésenter au Magistrat la nécessité de remédier à ce désordre. En conféquence cet ancien Meuble a été condanné au feu. Est-ce par la vertu miraculeuse de la Relique, ou par le petit intèret qu'y a le Concierge, qu'elle s'est sauvée des flames? Peut-être aussi, que come un autre Phénix, ce Bois de Lit aura pû renaitre de ses Cendres, je veux dire qu'après l'avoir brídé, on l'aura remplacé par un autre, pour satisfaire les Curieux de semblables Antiquailles. Quoi qu'il en soit, je me suis un peu étendu sur cette matiére, afin que si ma Lettre devient publique, elle puisse réveiller l'atention du Magistrat sur cet abus.

Je suis &c.

REPONSE

De Mr. T.. à la Lettre de Mr. D'ARNAUD, inserée dans le Journal du Mois d'Août Page 139.

Nne peut, Monsieur, rien lire de plus touchant & de plus poétique que vôtre belle Elégie *: Elle est digne de vous, & de Mr. de Voltaire, à qui vous l'adressez, & que vous nommez vôtre Maitre: Il doit bien se féliciter d'avoir un Disciple tel que vous: L'on ne fait si le Maitre fait plus d'honeur à l'Elève, que le Disciple au Maitre: Vous avés su si bien faisir son ton & sa maniére, que je ne doute point que vous ne partagiés un jour sa réputation & sa gloire. Vous avés l'art de relever les plus petites choses & de doner de l'éclat aux grandes. Vous méprifés avec raison ces Lieux comuns, qu'on trouve par tout, & qu'on ne cherche nulle part. Vôtre Lyre n'est pas moins propre à chanter avec dignité les hauts faits des Héros, qu'à peindre avec délicatesse les graces d'une Bergére.

Le choix que le Roi de Prusse a fait de vous, pour son Agent Literaire, & les preuves qu'il vous done de sa Protection, marquent le bon goût de ce grand Prince, qui ne fait pas moins d'honeur aux Sciences, qu'il en fait au Trône: Mais en faisant honeur aux Sciences, il ne s'en fait pas moins à lui même. J'aime à voir un Monarque, au milieu de la pompe qui l'environe, estimer les Talens de l'Esprit; se plaire à les animer, & à les perfectioner. C'est être véritablement grand, que de ne pas dédaigner ce qui fait le plus bel ornement de l'Humanité.

Nous avons pleuré avec vous la perte que vous avés faite, & qui ne peut qu'être grande, puis qu'elle a mérité vos larmes: Mais Paris ofre un si grand nombre de Beautés, que je ne doute point que vous n'en trouviés quelqu'une capable de vous consoler & digne de remplacer, dans vôtre cœur, l'aimable Persone sur le Tombeau de laquelle vous avés jetté de si belles fleurs, qui croitront parmi les Cyprès. Quelle Epitaphe auroit mieux exprimé vos regrets & illustré sa mémoire! Mais, Monsieur, le Sage doit doner un terme à sa douleur, & acorder, de bone heure, à la Raison ce qu'il ne peut refuser au Tems. Rendons s'il est possible, nôtre bonheur indépendant des Evénemens; la ForFortune le comence quelque fois, mais c'est à nous de l'achever.

Sur les Ailes du Tems, la Triffesse s'envole,

Disoit St. Evremond, après la mort de la Duchesse de Mazarin qu'il adoroit. Il étoit cependant dans cet âge où une telle perte est bien discole à réparer. Les Amours suient la Vieillesse. Les Glaces, dont elle est acompagnée, les sont mourir,

Et les rides du front passent jusqu'à l'Esprit;

Pour vous, Monsieur, qui n'avez pas encore éprouvé les ravages que font sur nous les Années, il vous est bien permis d'aimer & de plaire,

Et l'Amour essuiant vos pleurs de son Bandeau, Eclairera de son Flambeau Les Ris, & les Jeux, & les Graces,

Qui vous conduiront sur les traces D'un Objet délicat & beau.

Et vous qui jeune encor, pouvés de la tendresse, Exprimer toute la douceur,

Vous n'aurez, Cher D'Arnaud, pour faire une Maitresse,

Qu'à laisser parler vôtre Cour.

Son

Son Langage ne peut que plaire, quand il s'exprimera par vôtre bouche, & pour faire une Conquête, vous n'avés presque qu'à l'entreprendre. Mad. Des Houlières, qui avoit infiniment d'esprit & de sentiment, savoit peut-être par expérience combien il est dangereux d'entendre un Cavalier aimable & spirituel; aussi écrivoit elle à une de ses Amies,

Gardés vous, Climène, d'entendre, Gens dont le Cœur s'exprime avec esprit; Il en est peu de ce genre maudit, Mais trop encor pour mettre un Cœur en cendre.

Je ne dirai pas come Mr. de Fontenelle, dans une de ses Eglogues.

Quand on a le Cœur tendre, il ne faut pas qu'on aime.

On est malheureux de n'oser suivre son penchant, & d'ètre sans cesse en garde contre lui.

> L'indiférence est pour les Cœurs, Ce que l'Hyver est pour la Terre.

Dans le Conseil que je vous done, je n'ai en vue que vôtre consolation & vôtre repos,

Faut-il éterniser ses peines,

Et se plaire dans sa langueur?
Pour calmer, Cher D'Arnaud, vôtre juste
douleur,

Laissez à de beaux yeux captiver vòtre Cœur, Et formés de nouvelles chaines. L'Amour est un grand Médecin, Et lui seul peut guèrir tout le mal qu'il vous cause.

Il peut de tous les Cœurs vous ouvrir le chemin;
Et vous faire un heureux destin,
Quelque obstacle qu'on vous opose.
De vos Maux vous verrez la sin,
En prenant une juste doze,
Du Remède qu'on vous propose.

Si ce Remède ne vous convient pas, je vai vous en proposer un autre, qui peut-être vous acomodera mieux, & qui ne scra pas moins de vôtre goût; c'est de chercher dans les charmes de la Poesie, que vous honorés, une distraction à vôtre douleur: Elle présente à l'Imagination, des Images si vives & si riantes, que rien n'est plus propre à dissiper les nuages qui se sont élevés dans vôtre Esprit, & qui troublent vôtre Cœur. J'ai éprouvé que le meilleur moien de diminuer l'Afliction, étoit d'augmenter nôtre atachement pour ce qui nous plait: Un souvenir agréable nous fait oublier insensiblement ce qui ne l'est pas; la douceur qui le suit semble

redoubler, par l'amertume de ce qui le précède. D'ailleurs la Poesie n'est pas un de ces amusemens frivoles, que le regret acompagne, & qui ne laisse après lui qu'un vuide ou honteux ou incomode; c'est un exercice honorable & utile, qui ne satisfait pas moins le Cœur qu'il plait à l'Esprit : La Pocse, dit PIllustre Fenelon, est plus sérieuse & plus utile que le Vulgaire ne le croit: La Religion a confacré la Poësse à son usage, dès l'origine du Genre humain. Avant que les Homes eussent un Texte d'Ecriture divine, les sacrés Cantiques, qu'ils savoient par cœur, conservoient la mémoire de l'origine du Monde, & la tradition des merveilles de Dieu. D'ailleurs, la Poësse a doné au Monde les prémières Loix. C'est-elle qui a adouci les Homes farouches & sauvages, qui les a rassemblés des Forets où ils étoient épars & errans, qui les a policés, qui a règlé les nueurs, qui a formé les Familles & les Nations, qui a fait sentir les douceurs de la Societé, qui a rapellé l'usage de la Raison, cultivé la Vertu, ਿਤ inventé les Beaux Arts: Les Peuples meme les plus barbares n'ont pas été insensibles à ses atraits: La Parole animée par les vives images, par les grandes figures, par le transport des Passions ි par le charme de l'Harmonie , fut nommée le Langage des Dieux: Ce ne sont que les mauvais Poètes, qui en out fait le Langage des Homes.

Le bon Poëte orne & embélit toutes choses, il fait naitre des fleurs dans le terrain le plus aride. Au défaut d'Etre réels il en crée d'imaginaires, auxquels il sait doner de la vie & du sentiment.

Ne voilà-t'il pas, Monsieur, un bel Elcge de la Poesie, & fait par un grand Maitre? Car l'Illustre Fenelon, n'est pas moins grand Poete dans son Telémaque, Ouvrage dicté par les Muses, que Mr. de Voltaire, dans son Poème de Henri le Grand;

> Nôtre âge retrouve un Homère, Dans ce Poëme falutaire, Par la Vertu même inventé: Les Nimphes de la double Cime, Ne l'afranchirent de la rime, Qu'en faveur de la Vérité.

LA MOTTE.

Mais rien ne démontre mieux l'utilité de la Poesse que l'impression vive & prosonde que font sur le Cœur les grandes Vérités qu'elle expose. Qui ne se sent émû, & come transporté à la lecture de ces Vers de Racine?

Que peuvent contre Dieu tous les Rois de la Terre? En vain ils s'uniroient pour lui faire la Guerre; Pour dissiper leur Lique il n'a qu'à se montrer. Il parle, & dans la poudre il les fait tous rentrer. Au seul son de sa voix, la Mer fuit, le Ciel tremble, Il voit come un Néant tout l'Univers ensemble; Et les foibles Mortels, vains joüets du Trépas, Sont tous devant ses yeux come s'ils n'étoient pas.

Il femble que le Poëte s'élève, dans son entousiasme jusqu'au Trône de l'Etre Suprème, qu'en contemplant sa Puissance & sa Grandeur, un raïon de la Majesté Divine éclaire son Esprit, & qu'il veuille égaler la noblesse de sexpressions à la sublimité des Pensées, que la dignité de l'objet lui inspire.

Peut on s'exprimer avec plus de force & de grandeur que le fait un de nos Poetes en parlant de Dieu?

Il est; & par lui seul tout Etre a pris naissance; Le Néant existe à sa Voix;

Le Neunt existe a ju voix; La Nature & les Tems agissent par ses Loix;

La Nature & les Tems agiffent par fes Loix; Tout adore en tremblant sa suprème Puissance. Invisible & présent on le trouve en tous lieux:

Il remplit la Terre & les Cieux; Par lui tout se meut, tout respire; Sa durée est l'Eternité, Et les bornes de son Empire Sont celles de l'Immensité.

Le célèbre Rousseau ne parle pas moins dignement ment de la Grandeur & de la Puissance de nôtre Souverain Maitre: Vous allés l'entendre; mais je ne citerai qu'une Strophe d'une de ses Odes, quoi que les autres ne soient pas moins belles.

De sa Puissance immortelle,
Tout parle, tout nous instruit;
Le Jour au Jour la révèle,
La Nuit l'annonce à la Nuit.
Ce grand & superbe Ouvrage,
N'est point pour l'Home un langage
Obscur & mistérieux;
Son admirable structure,
Est la voix de la Nature,
Quise fait entendre aux yeux.

Il me semble que mon Ame s'èlève avec celle de ces grands Poetes, & je leur ai l'obligation de me faire sentir toute la dignité de mon être, dans le même tems qu'ils me remplissent d'une admiration sublime, pour les Oeuvres du Créateur: Il est vrai que ces excellens Poetes sont en petit nombre, mais par un bonheur dont nous jouissons, ils sont en quelque sorte nos Contemporains. Quel éloge l'Illustre de Thou n'auroit-il pas fait de Malherbe, de Corneille, de Racine, de Despréaux, de Mad. Des Houlières, de Roussean, de

de Voltaire, & de quelques autres, entre lesquels, Monsieur, je devrois vous nommer. mais nous devons être modestes pour nos Amis, come pour nous mêmes: Si ce grand Home avoit été têmoin de leurs succès, quelles louanges ne leur auroit-il pas prodiguées, lui qui dit, dans son Histoire, que Ronsard a égalé les plus grands Poetes du Siécle d'Auguste? Il s'en faut bien que Mr. de Fenelon en porte un jugement si favorable: Voici ce qu'il en dit: Ronfard avoit trop entrepris tout à coup. Il avoit force nôtre Lanque par des inversions trop hardies & obscures. Cétoit un Langage crû & niforme. Il y ajoutoit trop de mots composés, qui n'étoient pas encore introduits dans le comerce de la Nation. Il parloit Grec en François, malgré les François mêmes. La singularité est dangereuse en tout. Elle sie peut être excusee dans les choses qui ne dépendent que de l'usage.

Mais, Monsieur, en parlant du jugement trop avantageux que De Thou sait de Ronsard, je me rapelle l'air dédaigneux & méprisant avec lequel un de mes Amis, Home d'esprit, & fort éclairé, me parla du sameux Rousseau. Il vit dans mon Cabinet une magnisque Edition de ce Poete: Quel domage, me dit-il, d'emploier tant d'art pour si peu de chose! J'avoüe, Monsieur, que j'eus quelque peine à

ne pas lui répondre avec quelque aigreur; mais je réfléchis que parlant à un Philosophe, je devois me piquer de moderation, & qu'il n'étoit pas étonant qu'il regardat come une bagatelle ce qui n'étoit pas l'objet de ses études & de sa méditation. Par une injustice dont il est dificile de se garantir, chacun estime l'Art qu'il cultive, à l'exclusion de tous les autres. C'est ce qui fait qu'un Jurisconsulte fe renferme dans le cercle des Loix, & qu'un Théologien ne fort guères des bornes de la Théologie. Les Catholiques Romains, disent, Hors de l'Eglise point de Sahut; le Géometre dit aussi, Hors de l'Algèbre, & des Mathématiques, point de Conoissances. Ne se convaincra-t'on jamais, que toutes les Sciences se tiennent par la main, & s'aident les unes aux autres? La Providence a voulu que la diversité de Talens lia les Homes, & fit la gloire & le bonheur de la Societé. Lors meme que la Poesie ne seroit qu'un simple amusement, elle seroit du moins agréable & utile, à la considerer du côté de ses charmes & de son innocence. Les Homes aïant befoin de délassement, ils sont heureux d'en trouver un qui exerce l'Esprit, sans le fatiguer, & qui prète des graces à la Vertu, & à la Vérité: Toutes les Sciences ont des côtés obscurs & frivoles: La Géomètrie même, qui

qui paroit si claire & si certaine, a ses ténèbres, & n'est pas éxemte de paralogismes. Il ne seroit pas suprenant que la Poesse sortit quelquefois de sa véritable destination, & que, dans ses licences, il ne se glissat quelques abus. Je déclare que persone ne respecte plus que moi un habile Géometre: Je ne dirai pas come St. Evremond, qu'un bon Géometre est un Home admirable, mais qu'il ne voudroit pas l'etre. Je ferois charmé de pouvoir le devenir, mais come le dit Molière, Toute tete n'est pas taillée à faire un Philosophe: Il faut bien que le peu qu'on possede nous console de ce qu'on n'a pas. S'il m'étoit permis de comparer un grand Géomètre à un grand Poete, on verroit peut-être, que l'un n'est pasmoins digne d'estime que l'autre, & qu'il ne faut pas moins de talens & de conoissances, pour faire un Virgile ou un Racine, que pour faire un Descartes ou un Newton. Pour ne pas parler de ce que l'Art de la Poesse a, pour ainsi dire, de méchanique, quelle conoissance un Poete ne doit-il pas avoir de la Nature, & du Cœur humain? L'Histoire ne lui fournit-elle pas de grands éxemples, & la Fable des Allégories trés ingénieuses?

Ce n'est point la Vapeur qui forme le Tonerre, C'est Jupiter armé pour foudroier la Terre. Un Orage terrible aux yeux des Matelots, C'est Neptune en courroux, qui gourmande les flots:

Echo n'est plus un son, qui dans l'air rétentisse; C'est une Nimphe en pleurs, qui se plaint de Narcisse.

Ainsi dans cet amas de nobles sictions, Le Poëte s'égaïe en mille inventions.

DESPREAUX.

Le Poëte assemble des Matériaux de toutes parts, pour doner à son Edifice plus de grace & de solidité: C'est pour lui que le Phisicien souille dans le sein de la Nature, qu'il en sonde la prosondeur, & qu'il en découvre le jeu & les ressorts. Le Poete jouit de ses richesses, & se les aproprie, pour ainsi dire; il les dévelope & les étale, à nos yeux, avec toute leur pompe & leur magnificence: Elles ne perdent rien de leur lustre & de leur éclat entre ses mains; au contraire, il leur prête tous les Ornemens du Discours & tous les charmes de l'Harmonie: Lors même qu'il s'égaïe, il ne le fait jamais aux dépens de la pudeur; bien diférent de ces Forgeurs de fariboles, des Auteurs du Sopha, de la Poupée &c. qui se moquent impunément du Public & traitent leurs Lecteurs come des Enfans. Il forme le bon Citoïen, en lui proposant de grands

grands Modèles, & en lui faisant aimer la Vertu; il anime le Guerrier au Combat, en redoublant son zèle pour la Patrie; mais en le ramenant à l'Humanité, il adoucit les horreurs de la Guerre, & lui fait desirer la Paix. dans le sein de laquelle il goûte les charmes des Sciences & des Beaux Arts. Tous les Etres scrvent come d'échelons aux Poetes. pour s'élever jusqu'à l'Auteur même de la Nature, & pour peindre ses Perfections infinies. Quelle noble idée ne nous donent-ils pas de sa Puissance & de sa Bonté! Je viens d'en citer quelques traits, & ceux que je pourrois citer encore, serviroient à prouver qu'un Poete n'est jamais plus estimable, qu'il ne paroit jamais plus grand, que lors qu'il remplit les obligations de son Art, & qu'il s'exerce sur des Sujets dignes lui.

Je puis louer un bon Poete avec d'autant plus d'impartialité, qu'avec beaucoup d'amour pour la Poesse, je ne me suis jamais flaté d'en conoitre toutes les finesses, & de pouvoir m'élever, come le dit Boileau, jusqu'à la hauteur & au sublime de l'Art. Mais j'avoire qu'il me plait si fort, que je lui ai tant d'obligation, & que je suis si indigné contre ces Gens qui afectent de le mépriser, que je n'ai pû m'empecher de faire son Eloge, soit en Vers, soit en Prose. Je prens N 3

meme la liberté de vous adresser l'Epitre que j'ai faite à ce sujet, & que j'ai l'honeur de vous envoier. Mais ce qui fera l'Eloge de la Poesie, mieux que tous mes Discours, ce sont, Monsieur, vos propres Ouvrages, où l'on trouvera réunie toute la justesse du raisonement, à toutes les graces de l'harmonie.

EPITRE à Mr. D'ARNAUD.

D'Arnaud, vous le savés, on doit au Dieu des Vers

Les sublimes Leçons que reçût l'Univers;
Quand les Muses jadis, dans de sacrés Cantiques,
Célébrérent de Dieu les Oeuvres magnifiques:
Leurs sons réunissant les prémiers Citoïens,
De la Societé formérent les liens,
Les tirant d'un etat & honteux & sauvage,
Des Sciences, des Arts leur aprirent l'usage,
Combien de sois peignant les hauts Faits des Héros,
Ont-elles par leurs Chants égalé leurs travaux;
Et peignant à nos yeux leurs Vertus eleur Gloire,
Ont-elles, en traits d'airain, illustré leur mémoire!

Un Philosophe obscur, un subtil Orateur, Peuvent-ils de leur vol ateindre la hauteur? Come elle, des beaux Arts, nous montrant la lumere,

Peuvent-ils du bonheur nous ouvrir la carrière?

Hé! que pourroit sur nous l'auguste l'érité, Si l'Art n'adoucissoit sa trifte augierité, Et si, pour temperer sa clarté respectable, La Fable ne pretoit son voile favorable? Il faut que la Raison, à l'aide des beaux Vers, Corrige, en badinant, nos bizares travers; Et que gagnant l'Esprit par cette adresse utile, Jusqu'an Caur, elle s'ouvre une route facile. En vain, pour m'éclairer, une froide Raijon Vent aux regles d'Euclide affervir Apollon; La hauteur de son vol ne soufre point d'entraves, Et d'un Ordre trop sec meprise les Esclaves. Sagesse! à tes apas, dont mon Cour est épris, La vive Poesse ajoute un nouveau prix; Et dans des Vers nombreux, qu'enfante le Génie, Tout prend du sentiment, des graces, de la vie. Ranimant les Humains, de moleffe abatus, Les Muses dans leurs Cours font germer les Vertus,

Et leurs sublimes sons, en charmant les Oreilles,
De ce vaste Univers étalent les merveilles.
Leur viue embrasse tout; leur vol audacieux,
De ce sombre sénour s'élance jusqu'aux Cieux.
Quand tu veux des Mortels t'assurer la conquête,
O Sagesse! leurs Fleurs embélissent ta tête.
Pour mieux nous éclairer, leur pretant tou
Flambeau,

Ton éclat en paroit & plus vif & plus beau. Tu fais éclore en nous, à l'aide de leurs flames, Les semences du Beau, que renfermolient nos Ames.

C'est ainsi que David, rempli d'un feu divin, Chante de l'Eternel le Pouvoir Souverain, Nous montre l'Univers lui rendant ses homages, Et le Néant forcé d'enfanter des Ouvrages.

Les Muses dans les Champs, que leurs mains ont produits,

Font éclore des Fleurs aussi bien que des Fruits: Proscrivant des Plaisirs la coupable licence, Elles nous sant aimer la Paix & l'Innocence. Pour nous faire gouter leur utile Leçon, Elles ont inspiré Gresset & Pavillon.

Sous un Berceau de Fleurs, leur Favori Voltaire, De leur Art enchanteur instruisit sa Bergère; Et vons, Mon cher d'Arnaud, comblé de leurs faveurs,

Vous tenés de leurs dons l'art de toucher les Cœurs; L'art de plaire en un mot; Art aimable & sublime;

Dangereux quelquefois. Ha! que jamais le Crime, Muses que je chéris, ne souille vos accens! Que l'aimable Vertu soit l'Ame de vos chauts! Rendez lui dans vos Vers un homage sincère; Et que toûjours vôtre Art soit d'instruire & de plaire.

GENEVE le 1. Septembre 1749. LET-



LETTRE

Critique de Mr. C** contre le Beau-Sèxe.

Nous avons reçû presque à la fois deux Pièces de deux Auteurs Anonimes, qui nous présentent un contraste parsait sur la même Mutière, & qui sont voir combien les Homes pensent diféremment.

Le prémier de ces Auteurs se déchaine si vivement contre le Beau-Sèxe, qu'on ne peut s'empécher de croire, que les rigueurs, ou plûtôt les insidélités de quelques Belles, ont excité sa mauvaise humeur contre cette aimable Moitié du Genre-humain en général. La Lettre initiale C** qu'il a mise à la fin de sa Pièce, semble autoriser cette dernière présontion, & nous indiquer une Tête panachée, qui vengeroit d'avance le Sèxe aimable qu'il ataque avec tant de siel & de misauropie. Quoi qu'il en soit, ce jeune Auteur est un Phénanène nouveau, qui trouvera une soule de Contradicteurs dans le Monde poli & galant, & même dans la République des Lettres.

L'Auteur de la Pièce, qui nous annonce un Quivrage nouveau sur les Etudes convenables

aux Demoiselles, pense bien diferemment. On voit, qu'il est Partisan du Beau-Sexe, mais Partisan eclaire & judicieux. Il veut, avec des Auteurs respectables, que les Dames aquiérent des Conoissances, qui éclairent leur Esprit & leur Cour, qui les rendent plus aimables, plus vertüeuses. Ce qu'il dit peut déja servir de Correctif à la Piéce critique de Mr. C * * , en atendant qu'un Defenseur, dont les Dames ne sauroient manquer, entre en lice plus directement, contre le Misantrope, qui les traite avec si peu d'égards; ou que quelques unes d'entr'elles saisisse Pocasion de défendre leur Cause, & de faire briller par là cette délicatesse d'Esprit, qui est come l'Apanage du Beau-Sexc. Voici cette prémiére · Piéce.

J'Ai toûjours aimé l'ordre & la bienséance, suivant l'obligation de tout bon Membre de la Societé. Le désordre qui règne dans le Monde m'invite à doner aujourd'hui des marques de cet amour. Puissent-elles ètre acompagnées d'un succès favorable! Quels que soient, SAVANS, ces rares Talens dont vous faites ostentation, cette vaste Erudition dont vous vous plaisés à faire le pompeux étalage, ces belles Productions que vous présentés au Public come un fruit de vos Méditations, vous ne courrés jamais dans le Chemin d'une solide Gloire, pendant que, par

une honteuse lâcheté, vous laisserés subsister un abus des plus dangereux, tel qu'il peut rendre inutile tout ce que vous pourriés faire pour l'avancement des Sciences, & l'avantage de ceux qui les cultivent. Quoi! Vous prétendriez que la République des Lettres vous érigeat de superbes Mausolées, & fit passer le souvenir de votre nom à la Postérité la plus reculée, tandis que, affoupis par une indolence léthargique, vous ne fongés point à prévenir sa chûte, dont l'Epoque ne peut-être éloignée ? Vous soufrés que le Sanctuaire des Conoissances, dont l'entrée n'étoit iadis accessible qu'à l'Home seul destiné a la Lumière, soit souillé par des Etres auxquels les Loix de la Nature en interdirent l'accès de toute éternité. Indigne procèdé à mes yeux, qui ne sauroit partir que de cette basse & fole complaifance, que ces Etres foibles & inhabiles, mais rufés dans l'art de duper, favent, par leurs artifices, se concilier de vôtre part. Oui, & qui ne reconoitroit ici encore la foiblesse de l'Home! Qu'il me soit permis de vous faire aujourd'hui la Leçon, Jeune à la vérité, mais peu sensible aux charmes qui rendent les Femmes agréables à ceux qui ne savent pas distinguer l'ombre de la réalité, je ne crains point d'encourir leur difgrace, en travaillant à l'éxécution d'une

entreprise, qui pour avoir été négligée jusques ici, ne laisse pas d'etre de la derniére importance. Vaine Gloire, disparoisses! Et quoique je tienne pour certain, que ma démarche, fécondée par un heureux fuccès, est une route infaillible pour y conduire, heureux seulement si je pouvois contribuer au rétabliffement des choses dans leur ordre primitif! Plus heureux encore, si pour parvenir à ce but, je pouvois emprunter la voix de la Nature, pour affigner de justes bornes à la Juridiction des Femmes, pour faire corroitre à ce Sèxe quelles font les barrières où il doit se contenir, & pour le garantir par là des précipices où il pouroit se jetter, en s'écartant volontairement de l'ornière qu'il doit fuivre!

Le Monde est rempli de désordres, on n'y voit que de la confusion. Les Scènes les plus burlesques se jouent sur le Théatre qu'il présente à nos yeux. Chacun choisit son Rôle à l'avanture, tous, perdans de vue leur propre destination, entreprenuent à la fois diférens Personages, dont le mélange forme un contraste ridicule, & tous par là concourent à rendre la Farce plus comique. Si les Homes contribuent quelques sois, par leurs solies, à former cette bizarre Perspective, les Femmes ne laissent pas pour cela d'en être les

causes, & les plus prochaines, & les plus éficaces. Quelle bigarure ne voit-on pas en éset dans toute leur conduite? Il n'est chez elles aucun principe. Aussi legéres que le Vent, rien ne peut les fixer. D'une extrémité, elles passent de plein faut dans une autre. L'intervale d'un jour est plus que sufisant, pour leur faire changer totalement & d'idées & de sentimens. Que dis-je? Un seul & même moment leur fournit assés de tems pour tomber en contradiction, ou pour vouloir allier les choses même les plus incompatibles. L'une veut joindre l'art de renchérir sur les plaisirs & les amusemens, à celui de présider dans les Conseils; l'autre veut réunir le Jeu, la Danfe, les Coteries, les Babils, avec les Ocupations de la Robe & du Cabinet. Celle-ci veut possèder tout à la fois l'industrie dans la découverte de nouvelles Modes, de nouveaux Colifichets, de nouvelles Bagatelles, & la Sagacité requife pour la recherche de la Vérité. Celle là veut allier les dissipations & les ouvrages frivoles avec l'étude fatigante des Sciences. Dans quel Siécle vivons nous! La folie des Femmes est montée à son comble. Disent maintenant les Sots. qu'elles se disposent à revêtir la Nature des Homes, elles sont plus éloignées que jamais d'éprouver un si grand changement. Je n'ignore gnore pas, que s'il dépendoit d'elles de renverser l'ordre des choses, en procurant une telle révolution dans la Nature, nous ne serions pas bien long-tems dans l'atente d'un tel Evénement. Mais, hélas, autant leurs desirs sont violens, autant d'obstacles mettent elles à leur satisfaction. Plus elles voudroient devenir Homes, & plus elles deviennent Femmes. Oui, & je ne saurois assés le répéter, la folie des Femmes est montée à son comble; c'est là la persection à laquelle

elles aspirent de plus en plus.

Faudroit-il s'en étoner? Les Petitesses sont une fuite naturelle des Passions. L'Esprit une fois aveuglé, le Cœur une fois féduit, par ces mouvemens violens, il est trés dificile de ne pas se laisser entrainer au désordre, & de ne pas agir de manière à dégrader fa Nature. Seroit-ce point la principale cause des égaremens des Femmes? Il n'y a que trop de raisons qui nous le persuadent. Se laissant aller au gré des Objets, qui font sur elles des impressions tant soit peu vives, elles perdent tout l'empire qu'un Etre intelligent doit éxercer sur lui même, & bien loin de se foustraire à la servitude où elles sont par raport à ces Objets, elles entretiennent soigneusement les Passions, qu'ils ont fait naitre au dedans d'elles; trop infortunées peut-être,

en ce qu'elles ne conoissent pas leur propre malheur, pour y aporter du remède. Ambition démésurée les dévore: Elles veulent se faire un nom à quel prix que ce soit. La vaine Gloire qui les éblouit, par son éclat, d'autant plus fortement, que vû leur peu de réflexion, ce qui est le plus éloigné de leur posseision les frape toûjours beaucoup plus vivement; la vaine Gloire, dis-je, est leur grand principe, le centre où elles ramènent, & tout ce qu'elles disent, & tout ce qu'elles font. Jamais elles ne perdent de vue cette fumée, suivant en cela leurs inclinations naturelles, qui les éloignent du folide, & les portent à ce qui n'a que l'ombre: Heureuses alors, si les moiens de parvenir à leur but étoient plus à leur portée! Mais ne pouvant acomplir leurs desirs, en s'apliquant aux choses qui sont renfermées dans leur étroite Sphère, foit parce que leur nombre est fort petit, & que de leur nature elles sont incapables de mériter des aplaudissemens, elles dirigent leur vues vers quelques Ocupations plus nobles, dans l'espérance d'obtenir un plus heureux succès. Elles osent même, sans faire aucune atention aux inconféquences de leur témérité, s'élever à ce qu'il y a de plus fublime, aux Sciences, à ce qu'elles devroient se contenter d'envisager de loin. Elles seroient

encore excusables, si elles étoient animées par une curiofité raifonable: Cette disposition peut entrainer facilement à des démarches trés inconsiderées, & on ne sauroit assés en suporter les ésets. Mais, Fenmes, vôtre Ambition vous est des plus funestes, pût elle être seulement sécondée par vos forces. Mais non; bien loin de parvenir à vôtre but, vous ne ferés que vous atirer le mépris de ceux de qui vous atendiez des louanges, & on vous apliquera à juste titre la Fable du Cordonier, qui, ne trouvant pas dans fon Métier dequoi favoriser son Ambition, s'érigea en Médecin, & parvenu à ce degré d'honeur, s'exposa à la rifée du Public, par son ignorance & par la bêtile.

L'Ambition cesse pour l'ordinaire avec l'Orgueil; ce dernier écarté, la prémière ne sauroit subsister. Dès que l'on est bien convaincu de son incapacité, on se garde bien d'aspirer à ce à quoi on n'est pas propre. C'est ici le comble du malheur. L'Ambition est soutenue chez les Femmes par l'Orgueil, & un Orgueil sans bornes. Come elles ne prennent pas beaucoup de soins pour éxaminer les choses, elles s'imaginent solement posséder des qualités que leur suposent d'indignes Flateurs. Quoi? disent - elles, Une soule d'Adorateurs, qui nous environent châque

châque jour, ne cessent de nous répéter que nous avons des Talens, du Mérite, de l'Esprit & du Goût: nous les croions sinceres; pourquoi donc n'ajouterions nous pas foi à ce qu'ils ont la bonté de nous dire; pourquoi enfin ne ferions nous pas usage des qualités dont nous nous croions enrichies? Infensées. qui ne voiés pas que l'on vous joue, & qu'afin de faciliter au plus haut point la Conquête de vôtre Cœur, qui n'est déja que trop sensible, on tâche, en voulant bien vous aplaudir, de vous prendre par vos foibles: Ha! fi vous n'aviés pas une fastueuse présomtion, si vous n'étiez pas enyvrées d'un vain Orgueil, si vous apreniés à penser de vous mêmes d'une manière proportionée à vôtre juste valeur, vous n'écouteriés guères les Sornètes de ceux qui n'ont d'autre vue, que celle de vous féduire, par les piéges qu'ils vous tendent, vous ne daigneriez gueres prêter l'oreille aux Eloges faux & outrés, que ceux qui veulent vous tromper font de vôtre prétendu Mérite!

L'Envie n'étouse assurément pas les printcipes d'Orgueil & d'Ambition; elle ne fait au contraire que les fortisier; elle augmente leur éficace, Une fois intervenue, elle entraine à sa suite les plus indignes démarches. Les Femmes ne sont pas éxemtes de cette odieuse

Passion; que dis-je, elles sont rongées par l'Envie la plus noire: Elles voient l'Home destiné à quelque chose de grand & de sublime, à orner son Esprit des Conoissances les plus nobles; un mouvement fourd de chagrin & de dépit s'empare de leur Cœur; la bassesse de leur Origine & de leur Condition, comparée avec la dignité de l'Home, ne cortribue pas peu à faire soufrir leur vanité. La Sujettion & l'Infériorité sont un Joug qu'elles ne peuvent suporter. Coment faire cesser cette disparité? Trop heureuses si elles pouvoient venir à bout de leur dessein, au préjudice de l'Home! Eforts inutiles, vaines démarches, la nécessité les oblige à lâcher prise; elles ne sauroient réussir à le priver de ses propres avantages. Un autre expédient s'ofre, il faut marcher dans la même route que lui, il faut aller d'un pas égal au sien, il faut se mettre de niveau avec lui. Pourquoi, disent-elles, se distingueroit-il de nous par ses Conoissances? Faisons évanouir une distinction qui nous est si oncreuse; apliquons nous à l'étude; táchons de l'égaler dans les progrès qu'il fait dans les Sciences. Belle entreprise, belle résolution, suite d'une mûre délibération! Vôtre peu de réflexion peut seul faire vôtre Apologie, dans une démarche aussi imprudente. Vous voulez égaler l'Home, dites

vous, & vous choisissés le moien le plus propre à vous abaisser au dessous de lui, par la honte à laquelle vous serés exposées, après avoir fait des éforts inutiles! Vous imités la Grenouille, qui voulut s'ensser pour égaler le Bœuf, & vôtre témérité semblable à la sienne, pourroit bien vous atirer un sort aussi funeste.

Croiez-moi, renoncés à vôtre procédé. Vous n'ignorez pas fans doute, qu'un Etre ne sauroit, sans violer les Loix de la Justice. agir d'une manière contraire à sa destination. Tâchés donc de conoitre cette destination, pour que, ne la perdant jamais de vue, vous agissiez toújours en conséquence. L'Home avoit besoin d'un Aide. Il ne pouvoit vaquer feul aux ocupations sans nombre, qu'éxigeoient de lui sa conservation & son entretien. Destitué de tout secours, il auroit infaillible. ment sucombé sous le faix du travail. L'Aide desiré vint, la Femme lui fut acordée. Heureux alors de se voir soulagé! Trop heureux aujourd'hui, si les choses n'avoient changé de face! Quel ne seroit pas notre bonheur, si le Sèxe féminin, répondant à sa destination, nous servoit dans nos besoins, nous secouroit dans nos travaux, & partageoit nos peines, pendant que nous travaillons à remplir les devoirs auxquels nôtre Vocation nous apelle? T)é.

Déchargez nous des Afaires moins férieuses; élevez nos Enfans, aiez soin de les tenir propres & bien rangés, préparés nous nôtre Nouriture, construisez nous nos Habillemens: Peu de Conoissances vous sufisent pour cela. Méditer, manier un Compas dans un Cabinet, ce sont des Oeuvres inutiles. Quel scroit, je vous prie, la confusion & le trouble qui règneroit dans la Societé, si les Femmes, à l'imitation des Homes, vouloient s'adoner à la Philosophie & cultiver les Sciences? Seroit-ce aux Homes à filer, à coudre, à cuifiner? Non affurément; rien chez eux ne nous annonce une telle Vocation. Il faudroit donc que le Genre-Humain périt faute de Nourriture & de Vêtemens. Et qui auroit jamais vû l'Acceffoire, s'égaler au Principal, la Piéce hors d'œuvre, à celle qui est essentielle? Il n'en réfulteroit pas moins que le reversement entier des Loix de la Nature.



⊘ (213) **⊘**



AUX EDITEURS,

Sur un Livre nouveau, intitulé, Les Etudes convenables aux Demoiselles.

L est, MESSIEURS, du ressort de vôtre Journal, de rendre compte des Livres nouveaux, lors qu'ils viennent à paroitre. L'on doit sur tout se faire un plaisir de faire conoitre les Livres utiles. Mrs. Barillot, Libraires de Genève, viennent de recevoir de Paris, un Ouvrage, dans lequel on a pour but d'enfeigner aux Dames les Sciences qui conviennent à leur état, & qui sont propres à leur former l'Esprit & le Cœur. Il a pour Titre: LES ETUDES CONVENABLES AUX DEMOISELLES, contenant la Grammaire, la Poesse, la Rhétorique, le Comerce des Lettres, la Chronologie, l'Histoire, la Fable Héroïque, la Fable-Morale, les Règles de la Bienseance, & un court Traité d'Arithmétique, 2. Tome in 12. le Ier. de 479. pag. & le IId. de 534.

Vous voïés, Messieurs, que ce Livre enbrasse bien des Matiéres, & come il n'a que 2. Vol. in 12., il est aisé de comprendre que fur chaque Article, on ne peut trouver que des

des Principes généraux. Le Plan m'en a parû bon & asses bien conçû, & je crois qu'il peut être fort utile aux Persones, pour lefquelles on a travaillé. Les Demoiselles trouveront, dans cet Ouvrage, des idées claires de ce qu'elles doivent savoir sur les Matières annoncées dans le Titre; il les mettra dans la route, pour pousser plus loin leurs Conoissances sur les Sujets pour lesquels elles s'afectioneront d'avantage, ou qu'elles croiront leur être les plus nécessaires.

N'ètes vous pas charmés, Messieurs, de la publication d'un Livre qui peut contribuer à former l'Esprit des Demoiselles, & à atacher leurs Cœurs à la Vertu? Vous avés trop de goût & de fentimens, pour ne pas aplaudir à ce qui peut augmenter le Mérite des Dames, & les rendre véritablement dignes de l'atachement que les Homes ont pour ce Sèxe aimable: Atachement qui n'est souvent produit que par un charme extérieur, au lieu qu'il ne devroit être acordé qu'à un Mérite réel & solide. C'est pour ne s'être pas fait des idées bien justes du vrai Mérite des Dames, que la plûpart des jeunes Demoiselles, sont plus formées pour les maniéres du Monde & pour les graces extérieures, que pour ce qui concerne l'Esprit & le Jugement,

Il est vrai que l'on peut dire à la louange de nôtre Siécle, que jamais on n'a mieux compris l'importance d'une bone Education, & que l'on n'y a jamais travaillé avec plus de succès. Aussi voit-on nombre de Dames & même de jeunes Demoiselles, qui ont aquis beaucoup de Lumiéres, & qui font de l'étude des bons Livres, leurs plus chéres délices. La négligence dont Mr. Rollin se plaignoit, il y a quelques Années, n'est pas aussi grande aujourd'hui (au moins dans nôtre Ville) qu'elle l'étoit autrefois. prétexte, disoit cet Illustre Auteur, dans son Traité des Etudes, qu'il ne faut pas que les Filles soient savantes, & que la curiosité les rend vaines & précieuses, on ne se met pas beaucoup en peine de les instruire, come si l'ignorance étoit l'Apanage de leur Sèxe. C'est une erreur grossière, ajoute-il, & extrèment préjudiciable à l'Etat, que de négliger ainsi l'Education des Filles.

Je me rapelle aussi qu'un Auteur François, dont le nom m'est présentement échapé, parkant des désauts des Dames de son tems; de l'amour qu'elles avoient pour la Parure, pour la Médisance & le Jeu, l'atribue à l'Ignorance dans laquelle elles étoient élevées. Come elles ne sont point instruites, disoit-il, & qu'elles ne se piquent point de l'etre, elles ne s'entretien-

nent que de pures bagatelles. Si elles avoient du goût pour de bones Lectures, leur Esprit orné feroit les délices des Gens raisonables. Aïant beaucoup de delicatesse, elles doneroient du prix aux Matières, par la finesse de leurs sentimens, & de leurs expressions. Dès lors les Amusemens frivoles feroient place à des Choses utiles, la Médisance à un Esprit de douceur & de charité. J'ajouterai qu'elles conoitroient beaucoup mieux ce qui convient à leurs intèrêts; car lors qu'on n'est pas acoutumé à penser & a raisoner, on laisse souvent le solide, pour courir après ce qui n'a que l'aparence L'on ne fait atention qu'aux dehors trompeurs & à l'extérieur séduisant d'un Cavalier aimable, & l'on détourne les yeux de dessus une Persone d'un mérite supérieur. Mais en cela, nous n'imitons que trop souvent les Dames, & plusieurs d'entre nous les surpassent même en legéreté & en inconstance, car

L'Home bizare en ses desirs,
Aux plus dignes Objets fait souvent injustice,
Et la Raison, bien moins qu'un aveugle Caprice,
Est-ce qui règle ses plaisirs.

Mais dans quel écart vais-je me jetter? Je dois vous parler d'un Livre nouveau, & je vous entretiens des défauts dont on comence à se corriger.

Je m'égare & je moralise, Peut-être un peu hors de saison: Qu'y faire, malgré la Raison, Dans tout ce qu'on écrit, on se caractérise. DES HOULIERES.

En tout cas j'espére que la Comparaison que je fais de l'Education présente, avec celle du tems passé, paralèle qui nous est avantageux, me méritera quelque indulgence de la part de mes Lecteurs, sur tout de la part des Dames qui aiment la Vertu. Si je ne les loue pas avec assés de goût & d'esprit, elles me feront du moins grace, en faveur de mes bones intentions, du zèle que m'anime & du respect que j'ai pour leurs Lumières & pour leurs Vertus.

Y pensez-vous bien, me direz vous peutètre? Voulez-vous faire de nos Dames des Femmes savantes? Non sans doute: Mais n'y a-t'il point de milieu à tenir, entre les Femmes savantes & l'Agnès de Molière? Je sai que les Dames ne sont pas obligées d'étudier les Sciences abstraites & de pure spéculation, qu'elles ne sont pas obligées de lire & de méditer come les Homes, qui se destinent à enseigner les Sciences; mais je crois qu'elles ne sont pas dispensées d'éclairer leur Esprit & d'aquerir les Lumières nécessaires pour se bien

bien conduire elles mêmes, & pour conduire leurs Familles. Ne font-ce pas les Dames qui sont apellées, étant devenues Méres, à jetter les prémicrs fondemens de l'Education de leurs Enfans? Et coment pourront elles s'en aquiter; si elles n'ont pas été elles mêmes bien instruites? La Religion en particulier n'est-elle pas une Conoissance indispenfable pour les deux Sèxes? Ne fera-t'on pas mieux porté à en observer les devoirs, lors qu'on fera bien perfuadé des Véritez qu'elle enseigne, de la justice de ses Loix, & de l'excellence de ses Promesses ? L'Histoire & la Géographie &c. sont aussi du ressort des Dames, & celles qui s'y font atachées avec quelque atention, en font bien plus propres pour la Societé: Leur Conversation est plus ornée: Elle n'est pas du moins un tissu de Puérilitez, de Modes, de Parures, de Colifichets & fouvent de Médifences & de Calomnies.

Je suis donc sondé, Messeurs, à croire que l'Education des Demoiselles, est une chose de la derniére importance, que le bien de la Societé l'éxige & qu'elles méritent des soins & des atentions; car,

L'Esprit n'a point de Sèxe, il est parmi les Femmes, De grands, de nobles Cœurs, il est de belles Ames. VILLEDIEU. Voilà une bien longue Digression, sur les Dames, direz-vous: Eh! revenés je vous en prie au Livre dont-il est question! Vous avés raison, Messieurs, je mérite répréhension, de m'écarter ainsi des règles; mais il me faut pardoner quelque chose en considération des Dames: Il doit-ètre permis de sortir un peu de la route ordinaire, quand on se trouve en si bone Compagnie.

Il feroit donc bien tems de vous rendre compte de l'Ouvrage que je vous ai annoncé, dès le comencement de ma Lettre, & de vous doner un Extrait de châque Article; mais je me suis oublié & les bornes que vôtre Journal me prescrit, ne me permettent pas de m'étendre sur tous ces chess. Je bornerai donc pour le présent mes Remarques à un seul de ces Articles, c'est celui de la Géographie, dans lequel j'ai trouvé quelques erreurs, que l'Auteur ne trouvera pas sans doute mauvais que je relève, parce que d'ailleurs je reconois la bonté & l'excellence de son Livre, qui plait autant par les graces du stile, que par le choix des Matiéres.

Nôtre Auteur parlant des Religions de l'Europe dit, qu'il y en a trois principales, la Chrétienne, la Mahomètane & la Grèque. Cela ne me femble pas éxact. J'ai toûjours crû, que cette derniére étoit une branche de

la Religion Chrétienne, & qu'en se séparant de l'Eglise Latine, elle n'avoit pas pour cela renoncé à J. C.

A l'article de la SUISSE, Le Gouvernement de la Suisse, dit-il, est Démocratique. Cela ne se peut dire que de quelques Cantons, come de ceux d'Uri, de Schwitz, d'Undervald, de Zug, d'Appenzel & de Glaris, & non des Cantons de Berne, de Soleure &c., qui sont gouvernez aristocratiquement.

Il se trompe encore à l'égard de l'Abé & de la Ville de St. Gal, qu'il met dans la dépendance des Grisons. L'Abé de St. Gal est un Prince Souverain, & le prémier Allié du Corps Helvétique; la Ville de ce nom est libre & indépendante, & le second Etat

Allié de la Suisse.

Il place les Villes de Rotveil & de Bienne en Suabe. Il n'y a que la prémiére qui soit en Allemagne, car la seconde est en Suisse, située sur le bord septentrional du Lac du même nom, à 7. lieues environ Nord-Ouest de Berne & à 5. lieues Sud-Ouest de Soleure.

Passons à l'Article d'Allemagne. Nôtre Auteur dit, que la Ville de Constance est Impériale. Vous favez, Messieurs, qu'elle a perdu sa liberté en 1548. & qu'elle dépend encore aujourd'hui de la Maison d'Autriche. Il dit deplus, que les Marquisats de Cullembach & d'Ans-

d'Anspach, situés dans le Cercle de Francont. font au Roi de Prusse. Ces deux Marquisats ont des Princes particuliers, issus à la vérité de la Maison de Brandebourg, mais de Branches diférentes: Le prémier est de la seconde Branche, & le Marquis d'Anspach est de la troisiéme: Voiés Puffendorf. La Ville de Trieste est aussi placée par nôtre Auteur dans la Carniole. Il se trompe encore, elle est située dans l'Istrie au bord du Golfe de Venise. Il y a aussi quelques fautes d'Orthographe pour les noms, come Scafouse pour Schaffouse, Flavenfeldt pour Frauenfeld. Il est à souhaiter, qu'on ne done rien à la Jeunesse, autant qu'on le peut, qui ne soit éxact. Mais il est tems de finir ma Lettre. Je suis &c.

A GENEVE le 23. Septembre 1749.



ON Esprit de licence & de malignité s'est emparé de nombre d'Ecrivains de nôtre Siécle. Les Tenèbres des Préjugez & de la Passion leur cachent cette aimable & lumineuse Vérité, qui devroit être l'objet des recherches de tous les Homes: Ils la fuient; ils s'écartent des règles de la bienséance & de l'ordre; ils ataquent l'honeur & la réputation des meilleurs Citoiens & des Societez les plus respectables; ils méprisent les Devoirs les plus facrez; ils atentent à l'Autorité Souveraine, & à la Religion.

Le Sanctuaire n'est pas éxemt de répréhension à plusieurs de ces égards. On voit, avec scandale, des Docteurs, des Thologiens des diférentes Comunions Chrètiennes, qui devroient toûjours être animez d'un Esprit de Vérité, de Paix & de Charité, sousser le seu de la Discorde, souvent même de la Persécution, contre ceux qui n'adoptent pas toutes leurs Opinions. Leurs Discours, leurs Ecrits sont remplis de fiel & de malignes insinuations, contre la Doctrine & les Mœurs de ceux qui vivent dans une Comunion diférente de la leur, & souvent contre des Membres de leur même Eglise. Quand verration cesser de tels désordres? Quand est-ce

que les Membres des Societez Chrétiennes ne se déchireront plus les uns les autres? Quand est-ce que ce zèle outré & anti-chrétien sera place à cet Esprit de douceur, de paix & de charité, qui caractérise les vrais Disciples du Sauveur?

L'Esprit d'aigreur & de dissension a règné entre l'Eglise Greque & l'Eglise Latine, entre les Catholiques & les Protestans, entre les Luthériens & les Réformez, entre les Orthodoxes & les Arminiens, entre les Episcopaux & les Presbitériens, entre les Molinistes & les Jansénistes &c. & il continue de nos jours, quoi qu'avec moins d'animosité; mais il paroit fur tout contre la Comunion, que l'on nomme des Fréres Moraves ou des Fréres de l'Union. On s'est éforcé, dans les Nouvelles publiques & dans une infinité d'Ecrits, de présenter cette Eglise sous une face bien opofée à ce qu'elle est en éfet *. On la charge d'erreurs dans la Doctrine, de relâchement dans les Mœurs, de manque de soumission à l'Autorité Souveraine, d'être Ennemie de l'Ordre, de vouloir se foustraire aux devoirs de la Societé & à une juste subordination. Mais ces imputations téméraires & avantuturées sont bien oposées au jugement d'une

^{*} Ceux qui voudront conoitre cette Comunion peuvent lire ce que nous en avons dit, dans le Mois de Septemb. 1735. 22g. 49. à 66.

Nation des plus éclairées & des plus respectables de l'Europe. L'Acte autentique, qu'Elle a doné, depuis peu, en faveur des Membres de cette Comunion, rectifiera sans doute les fausses idées que l'on avoit pû se former contr'eux, & engagera toute Persone raisonable à leur rendre la justice qui leur est due, come le Parlement d'Angleterre vient de le faire après un mûr éxamen. Nous croïons qu'il est de nôtre devoir de la rendre à un châcun, cette justice, & de mettre la Vérité en évidence, lors qu'elle nous est conue. C'est-ce qui nous engage à doner ici, en Latin & en François, l'Acte du Parlement, qui a été enyoié de Londres en Suisse, par une Persone du plus haut rang. Cet Acte étoit acompagné d'une Lettre, datée du 12. Juin 1749. qui nous a été comuniquée aussi en original, & dans laquelle on s'exprimoit ainsi: Nôtre Parlement étoit alors ocupé (dans les comencemens de cette Année) d'un nouvel Acte, qui devoit manifester encore plus authentiquement que les précédens, l'opinion que la Nation a des Fréres Moraves, & cela avec pleine conoissance de Cause, ensuite d'un éxamen trés détaillé, tant de l'ancienneté & orthodoxie de leur Doctrine, que de la régularité & pureté de leurs Mœurs: Ce qui a pris quelques Mois de tems, & a produit le bon éfet de réunir tous les Esprits.

Esprits en leur siveur; de sorte que jamais Aste n'a été passé avec une plus grande manimité de Voix dans les deux Chambres.... s'estime cette Piéce sussifiante, pour ramener ceux qui, sur de saux Exposés, peuvent avoir conçû des sentimens injustes de l'Eglise Morave, véritablement la plus ancienne des Eglises Protestantes, & qui n'a d'autre Consession de foi, que celle d'Augsbourg... Je m'intèresse à ce que justice soit rendue par tout à Gens si dignes du nom de Protestans, & dont la Vie répond si bien à la Religion qu'ils prosessent....

Anno Regni GEORGII II. Regis Vicesimo-secundo.

In Parliamento Westmonasterii inchoato & habito, III. Idus Novembris, A. D. 1747.
Annoque Regni Supremi Domini nostri GEORGII secundi, Dei Gratia Magna Britannia, Francia & Hibernia Regis, Fidei Desensoris, &c. vicesimo primo: Indequa per diversas Prorogationes ad II. Cal. Decembris 1748. continuato, qua est hujus Parliamenti Sessio secunda.

EDICTUM quo Uni- ACTE pour inviter la versitas, nomine U- Societé conite sous le nitatis Fratrum in- nom de Fréres de si- P l'U-

fignita, ad Colonias in America Britannica plantandas invitatur. l'Union, à former des Etablissemens dans l'Amérique Britanique.

C UM non pauci Membrorum Ecclesiæ Unitatis Fratrum abierunt Colonias Britanicas habitatum, ibidemque ut decet gentem sobriam, tranquillam -atque sedulam, vitam agunt; quid quòd alii ejus dem Sententiæ semetip/os eò translatum, & po∬e∬iones in ii∫demColoniis propriis impensis excultum ire satagunt, sub conditione tamen Libertatis Conscientia abjoluti/sima, & Exercitii Religionis quam profitentia liberrimi; jam verò Fratrum illorum non panci, Conscientia prohibiti, Juramenta solita recusant, nec Arma tractant, parati

PLusieurs Membres de l'Eglise des Fréres de l'Union sont allés s'établir dans les Colonies de la Grande Bretagne, où ils vivent come il est convenable à une Nation fobre, paisible, & industrieuse; & divers autres de la même Croïance desirent aussi de s'y transporter, & d'y faire cultiver des Possessions à leurs fraix, fous la condition cependant d'une pleine Liberté deConscience & d'un libre Exercice de la Religion qu'ils professent: Mais come plusieurs de ces Fréres, se font un scrupule de Conscience,

rati nihilominùs compensare argento partes defendendi&fuftinendi Principis & Reipublica debitas: Verum enimverò cùm Societas ista sit Hierarchia, inter Ecclesias qua Evangelio nomen dedere, Antiquitate sua, & Region Angliæ, sacra Regia Majeflatis jam nunc regnantis Seren. Antecessorum, suffragiis & beneficiis conspicua: Quandoquidem porrò ipsis Coloniis in commodiun cedet, si buic Populo, ut in America confidat, fautum fuerit ; hac ob momenta libeat Cellissina ı Vestra Majestatı, ad preces humillimas Abrahami Gerfdorf, Ludovici Schrautenbach, imminis Domini Lindheim, Davidis Nitfchmanni Syndici, Caroli Schachman Dynasta in Herm

cience, de prêter les Sermens ordinaires. demème que de porter les Armes, ou de fervir personellement dans le Militaire, quoi qu'ils foient disposés à fournir en Argent leur Contingent, pour la défense & le sourien du Souverain & du Gouvernement; que cette Societé est une Eglise Protestante Episcopale, distinguée par son antiquité & par la Protection & les Bienfaits des SérénisfimesRois d'Angleterre, Prédécesseurs de S.M. actuellement règnante; & qu'outre cela il est avantageux à nos Colonies de favorifer l'établissement de ce Peuple, en Amérique. Par toutes ces confidérations, & fur la trés humble Requête d'A-P 2 bras

Hermfdorff, & Henrici Coffart U. FF. Oratorishic loci commorantis, ceu Ablegatorum à pradictis Moravicis Ecclesiis, Universitatis pariter ac adscititiorum Fratrum nomine, expositas , hanc Legem ferre ; & lata sit proinde, atque per Excellen-Majestatem tillimam Regiam, adhibito confilio & consensu Magnæ Britanniæ Magnatum, Ecclefiafticorum quam Secularium, etiamque, Equitum, Civium & Burgenfium, qui in hoc ipso Parliamento coierunt, Autoritateque prædicta, sancitum: Quod post VI. Calend. Quintil. Anno D. N. CIO DCCXLIX cuilibet homini, qui Membrum sit Evangelica illius & Episcopalis Ecclefia, nomine Unitatis

braham, Baron de Gersdorf; Louis Baron de Schrautenbach, Seigneur de Lindheim; David Nitschman, Sindic; Charles Schachman, Baron de Hermsdorff, & Henri Coffard, Orateur des Fréres de l'Union, Déléguez par les Eglises Moraves; qu'il foit du bon plaisir de S. M. de porter une Loi, tant en leur faveur, qu'en celle de tous les Fréres Unis. En conféquence, il est ordoné, de la part de Sa Sacrée Majesté le Roi, de la part & avec l'avis & le confentement des Seigneurs Spirituels & Temporels & des Comunes affembléesdans le préfent Parlement & fous leur Autorité: Que dès & après le 6. Juill. 1749. il fera permis,

· tatis Fratrum celebris, que quidem Ecclesia ante bác in Moravia ac Bohemia sedem habuit, nunc verò degit in Borutsià, Polonia, Silesia, Lusatia, Germania, Belgio Foederato, itemque in Celsissima Majestatis Britannicæ Imperio, requisitusque fuerit legitimo in loco Juremento aliquid confignare, quâcunque demùm de re Lex Juramentum pracipit, licebit, absque Forma consuetà, ejusque loco, sanctam suam Affirmationem velAsseverationem peragere his verbis:

Ego A.B. affirmo coram Deo Optimo Maximo, Teste eorum quæ dico, quòd vera fint.

Quæ fanAaAffirmatio seu Asseveratio tantundem

à tout Membre de l'Eglise Evangelique & Episcopale, conne sous le nom de Fréres unis (Eglise, qui autrefois avoit son Siége en Moravie & en Bohème, mais qui est à présent répandue dans la Prusse, la Pologne, la Silésie, la Lusace, l'Ailemague, les Provinces-Unics, de même que dans l'Empire de S.M. Britanique) de subititüer, en toutes ocalions, à la formule du Serment que la Loi éxige, une Afirmation ou Affévération réligieuse, conçue en ces termes:

Moi A.B. j'afirme en présence du Dieu trés. bon & trés grand, Tèmoin de ce que je dis,que cela est vrai.

Cette réligiouse Afirmation ou Afféveration

Рα

dem valebit, perque tion sera reçue, & il præsentes statutum est ut valeat, prorsus & undiquaque, in omnibus Comitiis forenfibus, aliisque locis, ubicunque per Leges eft,vel erit Jurisjurandi necessitas in-‡ra hæc MagnæBritanniæ & Hiberniæ Regna, ac porrò in omnibus & fingulis Sereni/Jimi Regis per Americam Coloniis & Ditionibus, ac si ille idem Juramento se adstrinxisset secundum Formam confuetam.

Statutum sit pratereà ab Autoritate prædictå, Quod figuis sanctam ejusmodi Affirmationem vel Asseverationem peragens, idonee convictus fuerit aliquid falsi scienter dologue malo affirmaffevelaffeveraffe, quaest ordoné qu'elle aura la même force & le même éfet, en toutes ocalions, & pour quel fujet que ce foit, dans toutes les Cours de Justice & autresLieux où les Sermens font éxigés suivant la Loi, par toute l'étendue des Roiaumes de la Grande - Brétagne & d'Irlande, & des Colonies & Etats du Roi en Amérique, tout come si de telles Personcs avoient preté Serment en la forme ordinaire.

Il est en outre ordoné, fous l'Autorité fuldite, que toute Perfone qui fera une femblable Afirmation ou Déclaration folemnelle, venant à être légalement convaincue, d'avoir sciemment & de quale si juxta consuetam formam juratus dixisset, ipsum meditati turpisque perjurii crimine obstrinxisset, de ipso eadem prorsus pena sumenda sit, qua per Leges & Statuta hujus Regni in homines scienter & dolo malo pejerantes saucita est.

Notandum tamen, flatutumque sit, Unumquodque Membrum Ecclesia seu cætus qui Moravorum, vel Uunitatis Fratrum nomen habet, à testimonio in causià capitis, aut inquistionis duodenaria, non obstante quod uspiam in hoc Edicto contrarium adstruere videatur, ubicunque eximi per hocipsum Edictum.

Porrò lege sancitum fit, Quòd quilibet, hujus Ecclesia vel cætus membrum existens, ullibide propos déliberé, déclaré ou afirmé fauffement, telle Perfone fera regardée come coupable de Parjure, & encourra la même peine ordonée par les Loix & les Statuts du Rolaume contre les Parjures volontaires.

Il est ordoné aussi, qu'aucun Membre de l'Eglise ou de l'Assemblée des Moraves' ou Freres Unis, ne sera tenu de déposer dans aucune Cause Criminelle, ni astreint à faire les fonctions de Juge, nonobstant tout ce qui peut avoir été établi de contraire au présent Acte.

Il est encore statué, que tout Membre de cette Eglise ou Congrégation, résidant P4 dans libique in Serenissimi dans les Colonies de Regis Americanis Coloniis degens, qui unquam post pradictum VI.Cal.Quintil.A.D. CID DCCXLIX, ad arma capienda vel militarem operam prastandam evocatus fuerit in quâcunque Regiâ per Americam Colonia aut Provincià, simulacapud Summum istius Colonia Provinciave Præfectum, vel etiam ipsum Decurionem, aut à quocunque ad strpendia evocatus arcessitusq; est, rem aperuerit, mmunis dimittetur à Hipendiis faciendis; ita tamen, ut qui hanc dimissionem petit, illum afferat solvatque canonem, qui illi in compensationem militaris opera fuerit irrogatus, supposito semper quòd in hoc canone tam irrogando tam ex-

pof-

S. M. en Amérique, fomé de porter les Armes ou de faire quelque fonction Militaire, après le 6. Juillet 1749. qui seroit cité à cet éfet à quelleCour de Justice que ce soit de Nos Colonies ou Provinces en Amérique, soit devant le Gouverneur 011 autre que ce puisse ètre, fera immédiatement déchargé d'un tel Service personel; en lui faifant paier cependant une Impolition, en compensation des Fonctions Militaires qu'il auroit dû faire, laquelle Taxe n'excédera pas de justes bornes, & sera proportionée à ce que l'on impose auxautres Habitans de la même Province ou Colonie, qui poscendo modus atque ratio non excedatur, qua in eo obtinet, quod aliis vulgò irrogatur, & ab aliis solvitur, in eâdem Coloniâ vel Provincià habitantibus, & ingravescentis atatis, aliusveincapacitatis nomine, ab armorum vi liberis, quorumque rem familiarem pradicti fratres exaquant.

Nè verò dubitationi locus supersit, utrum ille qui præse fert & sibi vendicat, membrum se esse hujus Ecclesia vel Universitatis, id ipsium reverà sit, à prædictà Autoritate insuper constitutum esto, Quòd omnes & quilibet, qui ut Membrum vel Membra hujusce Ecclesia vel catus, postulabunt hoc Edictum, vel quidquam inibi memoratum, sibi prodesse, necesse habebunt,

qui par leur âge, leur Sèxe, ou d'autres raifons d'incapacité fe trouvent éxemts de porter les Armes, & dont les Biens font équipolens à ceux desdits Fréres.

Et afin de constater si celui qui se dit & se reclame Membre de cette Eglise ou Congrégation, en est réellement, il est arrêté, de l'Autorité susdite, que tous & un chacun qui souhaiteront jouir des Privilèges acordés dans le présent Acte. feront obligés de produire des Certificats fignés par un des Evêques ou des Pasteurs de cette Eglise, le plus pro-

bunt, Literas certificatorias proferre, alicujus Episcopi prædictæ Ecclefia vel Paporis Ecclefia vel cœtus ei loco proximi ubi populatio fit, chirographo signatus; interrogabuntur etiam quoad res in liter's contentas, & an ha debito modo datæ fuerint; & unusquisque bac affir**mans quant**າເກາ novit ຕີ credit, formâ quidem in boc Edicto jam ante præscripta, vel id per alium idoneum testem comprobans, fuisse illas Literas ab illo Episcopo Seu Pastore rite datas; & ipse confirmans se pradicta Ecclefia, Unitatis Fratrum (seu United Brethren) titulo celebris, reverà Membrum existere; judicabitur & agnoscetur illius Ecclesia vel cutus haud dubie membrum.

prochain du Lieu où fe fera la réquisition. Ils feront en outre interrogés sur le contenu de ces Certificats. & on éxaminera s'ils leur ont été donés en due forme; & telle Persone qui afirmera, en la forme preserite ci-deffus, ou qui prouvera parTèmoins, que ces Certificats ont été faits par un Evèque ou Pasteur, & afirmant lui même qu'il est de l'Eglise conue sous le nom desFréres de l'Union, fera jugé & reconu Membre de cette Eglise ou Congrégation, & en cette qualité aura droit de bénéficier du présent Acte.

proindeque hoc Edictum ei jure proderit.

Ad bec statutum sit, Quòd siquis legitime convictus fuerit, scienter & dolo malo affirmasse vel asseverasse juxta formam supradistam, literas vite datas fuisse, vel se membrum istius Ecclesia existere, ubi de facto talis Affirmatio verax non est, ille ipse hac falso affirmans, & idonee redargutus, ensidem pwnas dabit, qua per Leges & Statuta hujus Regni in homines scienter doloque malo pejerantes sancita sunt.

Utque liquidum sit, utrum Episcopi*ili & Pastores, qui Literas certificatorias subscribunt, illius Ecclesia sint qua nomine Unitatis
Fra-

A ce fujet il est ordoné, que toute Persone qui aura été légalement convaincue d'avoir voulu en impofer, en afirmant faufsement, suivant la forme susdite, qu'un tel Certificat lui avoit été düement acordé, ou qu'elle est Membre d'une telle Eglise, lors que de fait une telle Afirmation ne feroit pas véritable, cette Persone encourra les mêmes peines & châtimens ordonés par les Loix & Status du Roiaume contre les Pariures.

Et afin qu'il foit conftaté, que de tels Evèques ou Pasteurs, qui signent les Certificats sont réellement de l'Eglise conue sous le

nom

Fratrum venit, prout bujus Edicti mens fuit , flatutum sit pratereà, Quod pradicta Ecclefia vel Universitatis Unitatis Fratrum, qui tunc temporis eft, Advocatus, Comitibus ad rem Commerciorum&Co-Ioniarum Delegatis, ut in corum rotulis maneat, exhibebit vel exhiberi curabit Indicem omnium hujusce Ecclesia Unitatis Fratrum Episcoporum, qui ab ipsis constituti sunt, ut tales edant Literas, unà cum eorum Chirographo, Sigilloque consueto; & quod prædictus Advocatus Ecclesia, Comitihus illis adrem Commerciorum Ed Coloniarum Delegatis jugiter mittet illorum **Episcoporum** Nomina, Chirographa િ Sigilla, qui in pofterum consecrati, atque ab

nom de Fréres unis ? conformément à l'efprit de cet Acte, il est statué de plus, que l'Avocat chargé dans ce tems la des Afaires desdites Eglifes, remettra ou fera remettre par devant les Comissaires de Comerce & des Plantations, une Liste de tous les Evêques de l'Eglise des Fréres Unis, qui auront été nommés pour acorder de tels Certificats, come fus est dit, avec leurs Signatures & leurs Sceaux ordinaires: Et le susdit Avocat, envoiera toûjours auxdits Comissaires du Comerce & des Plantations, les Noms, Signatures & Cachets des Evèques, qui par ci-après seront nommez & établis par eux, de même que les Noms

constituti fuerint, eorumque item Pastorum lui meme, ou par les nomina, in quos vel ab ipso Advocato vel ab Episcopis potestas conferetur Literas ejusino- · les en Amerique. di certificatorias in quâvis Regià per Americam Colonia præbere.

Sancitum demum Ed pronunciatum sit ab Autoritate prædicta, ut hoc Edictum tanauam Edictum publicum existimandum atque accipiendum sit; inque Foro ab omnibus Judicibus, Justitiariis, aliisque quibuscunque curatè recoli debeat, etiamsi nulla ad ipsiun specialis provocatio facta sit.

ab iis ut suprà dictum Noms des Pasteurs autorifés par l'Avocat Evèques, à doncr ces Certificats, dans toutes les Colonies Roia-

> Il est enfin ordoné & déclaré, fous l'Autorité susdite, que le présent Acte sera regardé & rcçû come un Acte public; & qu'en conféquence il y sera fait la plus sérieuse atention par tous Magistrats, Juges de Paix & autres dans nos Cours de Justice, quand même il ne leur auroit pas été spécialement notifié.

(238)



AUX EDITEURS,

A l'ocasion de la Lettre sur le Recueil de celles de Rousseau, inserée dans le précédent Journal pag. 108.

TE viens de lire, Messieurs, la Lettre que vous avés inserée dans vôtre Journal d'Août, sur les Lettres du célèbre Ro: Seau. Quoique l'Auteur ne se nomme point, j'ai crû le déviner à ces petites & curieuses Dièressions, dont il a acoutumé d'orner ses Ouvrages. Les Anecdotes Literaires dont il les sème, les Narrations qu'il se plait à faire, tout cela le caractèrise si bien, qu'il est dificile de le méconoitre, & qu'il se décèle lui même. Quand je le lis, je crois l'entendre parler, & come il parle bien, il n'est pas étonant que l'on aime à le lire. Après vous avoir dit un mot sur l'Auteur de cette Lettre; j'espére qu'il me permettra de faire quelques courtes Remarques sur la Lettre elle même, & de doncr, à ce sujet, quelques Eclaircissemens.

Ce que cet Auteur dit fur les Couplets atribués autrefois à Rousseau est vrai. Les Ennemis même de cet illustre Poete conviennent. que ces fameux Couplets ne sont pas de lui, & Mr. l'Abé d'Olivet a mis au grand jour cette vérité, dans une Lettre inserée dans un des Tomes de la Bibliothèque Françoife. Rousseau est bien malheureux que son innocence n'ait parû avec clarté, que lors qu'il n'étoit plus tems de se justifier, & qu'après avoir été la Victime de la prévention de ses Juges, des aparences, & de la haine de ses Ennemis. Si notre Auteur a raison sur ce point, il n'en est pas demême de quelques autres Articles. Le prémier qui se présente; c'est le jugement qu'il porte du Stile & de la Prose de Rousseau. Cet Ecrivain, dit-il, est mis au rang des médiocres pour la Prose. C'est du moins ainsi qu'il fait parler son Correspondant; mais l'un ou l'autre se trompe peut-être. Je conviens que la Prose de Rousseau n'a pas cette legéreté & ce brillant, qui est aujourd'hui à la mode; mais fon stile est clair, pur, & naturel. Que veut-on de plus, pour des Lettres écrites. non pour le Public, mais destinées seulement à des Amis, à qui l'on écrit come l'on pense, & come l'on parle? J'ai lu avec atention les Lettres de Despréaux à Racine, & de Racine à Despréaux; elles sont écrites dans le meme goût & dans le même stile; c'est-à-dire, avec cette noble simplicité d'un Auteur, qui chercherche moins à plaire, qu'à expliquer avec précision, ce qu'il veut dire. Chaque Siécle à un goût qui le distingue & le caractérise : Le Siécle passé ressembloit, à plusieurs égards, au Siécle d'Auguste: On ne vouloit orner & embélir, que ce qui méritoit de l'ètre, & qui devoit l'etre. Nous somes peut-être aujourd'hui au Siécle de Tibère; tout se tourne en Ornemens ou plûtôt en Colifichets: On veut des Expressions aussi legéres que les Pensées; un Stile coupé & pétillant, qui, sans éclairer, & sans instruire, flate seulement l'oreille & l'imagination. Il ne s'agit que de favoir quel est le meilleur de ces deux stiles? Je ne décide point; je suis d'autant plus réservé à cet égard, que je conois des Gens qui ont déclaré, qu'ils ne trouvoient point d'esprit dans les Ecrits de Ciceron, parce, aparemment, qu'ils n'y trouvoient pas ces fleurs & ces faillies qu'ils prennent pour des beautés: Gens qui préféreroient une Architecture Gothique, chargée d'Ornemens, à cette Architecture noble & hardie des Anciens.

Je viens à présent à quelque chose de plus essentiel, pour ma justification. Nôtre Auteur veut que les Lettres de Rousseau, imprimées dans le Journal Helvétique, aïent été interpolées; c'est-à-dire, qu'elles aïent été alterées: Sur cela il se croit obligé, en

conscience, de redresser les torts qui ont été faits à ce Poete célèbre, & il none cet Avis important, de n'emploïer, dit-il, ces Lettres qu'avec beaucoup de précaution. Mais quelles font les preuves qu'il aporte de ses soupçons? Les voici: On parle, dit-il, dans une de ces Lettres, de l'accident arrivé en Chaire à l'un de nos jeunes Ministres qui en tire habilement parti &c. Dans une autre Lettre on parle d'un petit Evénement arrivé, dit-il, à Genève. Mais qu'est-ce que cela prouve, je vous prie? Les mêmes Evénemens arrivés depuis peu à Genève, ne peuvent-ils pas ètre arrivés à Soleure, ou à Paris, dans le tems que Rousseaus y demeuroit? Rien n'est plus ordinaire que de voir un Prédicateur manquer de mémoire; à la vérité il est plus rare de le voir se relever glorieusement. Rien aussi n'est plus naturel que de voir un Chasseur à qui l'on veut arracher son fusil avec violence, se défendre de même. Ces fortes d'Evénemens démontrent moins l'infidélité d'un Ecrivain que la conformité des mêmes défauts & du jeu des mêmes Passions. Les mêmes Scènes se reproduisent en divers tems, & en divers Lieux. Aussi l'Illustre de Crouzas, à qui les Lettres de Rousseau sont adressées, & sous les yeux de qui elles ont été, en quelque forte, imprimées, ne s'est point récrié à l'infidélité. L'U.

L'Une de ces Lettres a été réimprimée dans le Mercure de France; le Journaliste en a remercié l'Editeur publiquement; rien ne lui a parû fuspect; & il a demandé avec instance, la suite de ces mêmes Lettres. Mais celle fur les Francs-Maçons: Ho! voici une Question qui embarasseroit bien un Home mis fur la selette, & qui se croiroit coupable d'un grand Crime. Heureusement, l'aveu n'a rien de mortifiant pour moi, parce que l'on dévine aisément les motifs, qui m'ont engagé à garder l'incognitò, & à me cacher fous un Nom étranger. Cependant, come cela me paroissoit blesser une sorte de délicatesse, j'ai déja fait, sur ce sujet, ma confession dans le Journal Helvétique; & je m'étois flaté que cet Aveu auroit mérité mon pardon. Annius de Viterbe n'a jamais eû la même franchise, non plus que l'Auteur des Antiquités de Cologni, que nôtre Critique m'engageat à relever; & à réfuter, crainte que d'autres Persones ne tombassent dans le même piége, où il avoit été sur le point de doner. Je me rendis à son invitation, & je crûs, ainsi qu'il le dit, qu'une plus grande retenüe pourroit causer quelque facheuse méprise.

La même chose n'étoit pas à craindre de la Lettre sur les Francs-Maçons: On n'y tend point de piége au Lecteur, & il ne lui im-

porte pas de favoir de qui elle est: Cette Lettre a été écrite dans un bon but. Je crus que le nom du célèbre Rousseau doneroit plus de poids à des raisons, qui pouvoient perdre quelque chose de leur force, énoncées par une main aussi foible que la mienne. facrifiai, je l'ose dire, le petit honeur que cette Lettre pouvoit me faire, au desir de la rendre plus utile & plus éficace. Grande licence aux yeux du Censeur! Voilà pourtant tout mon Crime. Puis que je suis forcé de parler ici de moi-même, nôtre Critique me permettra de relever une chose dont je me souviens parfaitement; lui qui aime tant la vérité, ne doit pas être faché que je la publie. Il dit qu'on a mis en œuvre dans cette Lettre les Reflexions qu'on fit dans nôtre Confeil des Deux-Cent sur la Societé des Francs-Maçons. J'ai l'honeur d'etre Membre de ce Conseil; mais je ne pus profiter des Réflexions judicieuses qu'on fit, sans doute, sur ce sujet; parce que j'étois actuellement à Lausanne, auprès de Mr. Du Lignon, qui m'avoit comuniqué les Lettres de Rousseau à Mr. De · Crouzas, avec lequel il étoit fort lié. J'eus le plaisir de le voir plusieurs fois, & je lui parlai de ces mêmes Lettres, en le priant de me faire part de ses Réponses, qui ne peuvent qu'etre trés utiles & trés curieuses. Je me rapelle que dans ce tems là, Mr. Du Lignon, Gentil-Home trés éclairé, qui m'aimoit, & l'un des Chefs des Francs - Maçons, me fit entendre que je lui ferois plaisir d'entrer dans cette Societé; mais je lui alléguai à peu près les mêmes raisons que j'ai exposées dans ma Lettre. Come il me pressoit, je lui répondis que je trouvois qu'un Chrétien, un Citoïen, un Pére de Famille, avoient assés de devoirs à remplir, sans les multiplier; que j'étois perfuadé, qu'il ne se comettoit rien dans cette Societé, ni contre les bones Mœurs, ni contre la Réligion, ni contre le Gouvernement; que sa probité & celle de plusieurs autres Membres que je conoissois, m'étoient un garant de leur amour pour l'ordre & la bienféance; mais que j'avois de grands scrupules fur le Serment qu'on imposoit, & que je ne me rendrois jamais sur cet article: J'avois la mémoire pleine de ce que quelques Persones & moi dimes alors; la Conversation s'étant fort animée. Voilà, Messieurs, avec sincérité, ce qui a ocasioné la Lettre fur laquelle nôtre Critique m'a fait de vifs reproches. Mais si jeusse pû assister aux Délibérations du Conseil, & que jeusse eu la facilité à s'énoncer, les lumières la présence d'esprit & l'éloquence de quelques uns de mes Confréres, j'aurois fait mes éforts pour empêcher, que ľon

l'on ne prononçàt aucun Arrèt contre les Francs-Maçons; parce que je pense que ces sortes de désenses donent du poids à une Chimére, & que pour faire tomber une Societé qui ne subsiste & ne se multiplie qu'en excitant la curiosité par l'apareil de mistérieuses Bagatelles, il n'y a qu'à l'abandoner à elle même. Peut-etre a t'on pris le bon parti, & la Sagesse du Gouvernement me le persuade; mais il est certain, que si j'avois pû entendre les opinions, ma Lettre y auroit gagné; elle auroit été plus raisonée, plus aprosondie; en un mot plus digne de l'Auteur célèbre, du nom duquel j'ai pris la liberté de me couvrir.

Quoi qu'il en soit j'ai plus à me louer du Censeur qu'à m'en plaindre: Après avoir dit, que les Lettres de Rousseut, imprimées dans le Journal Helvétique, valent mieux que celles qu'on trouve dans la magnifique Edition du Louvre, des Oeuvres de ce Poete; il ajoute que ce qu'on lui a prèté n'est pas indigne de lui & qu'il ne s'en plaindroit pas. Après cet éloge, aurois-je bone grace de m'en plaindre & de désavouer ce que j'ai pris la liberté de hazarder! Je suis &c.

0%0%0%0%0%0%0%0%0%0

CHEF D'OEUVRE D'ECRITURE.

L'Année dernière, dans le tems que le Sérénissime Margrave de Bade-Dourlac étoit à Bâle, le Sr. Jaques Geyger célebre Ecrivain de cette Ville là, eût l'honeur de présenter à S. A. S. le Portrait de ce Prince, très ressemblant, & dont tous les traits étoient formés d'une Ecriture fort menüe, mais distincte & lisible, au moien du Microscope.

Aujourd'hui, cet ingénieux & incomparable Ecrivain vient de finir un Ouvrage trés fan & trés délicat, dans le goût du précédent: C'est le Portrait au naturel de S. M. le R o I DE PRUSSE, entre deux Piramides, dans un double Cœur couroné, tenu par deux Anges &c. La finesse & la délicatesse de ce Chef d'Oeuvre d'Ecriture sont inexprimables: On peut en juger en quelque saçon, si l'on se réprésente que cet Ouvrage merveilleux contient 41. Pseaumes entiers. Un trés grand nombre de Curieux de tous Ordres ont été voir cette Pièce admirable.

#603% 0 #603% 0 #603% 0 #603%

LOGOGRIPHE.

E Coute ou lis, dévine & meurs d'amour;
En fix traits diférens, je peins ce que j'adore:
Ce n'est point cette vieille Aurore,
Qui depuis 7. mille ans vient anoncer le jour.
Il te souvient de cette jeune Jole,
Qu'Alcide adora folement?
Hé bien, cet objet si charmant,
N'ofre que les deux tiers de mon aimable Idole.
Mais te dirai-je encore un bisare secret?

Regarde bien une Solive,

De mes Ausours tu vois & méconois l'objet; Prothée au changement ne fut pas plus sujet, Quand il devint Dragon, Flame, Onde fugitive i Ma Belle est à la fois, sans beaucoup d'apareil, Une Isle, un simple aveu: Que te dirai-je? Un Oeil.

J'en ferois une Image en merveilles féconde, Si j'analisois tous ses traits.

Veux tu savoir son nom? On le trouve à peu près,

Dans l'Histoire du Nouveau Monde.



T A B L E.

DArticularitez curieuses sur St. Franç	rois de
Sales.	163
Réponse de Mr. T. à la Lettre de Mr. d'A	r-
naud.	184
Epitre au même sur la Poesse.	198
Lettre Critique contre le Beau-Sèxe.	205
	e-
moiselles.	213
Reflexions des Editeurs sur la licence d	es
Ecrivains 🚭 sur le défaut de Charité.	222
Acte du Parlement d'Angleterre en favei	er
des Fréres Moraves.	225
Chef d'Oeuvre d'Ecriture.	246
Logogriphe.	247

LIMAÇON est le mot du Logogriphe du Mois d'Août.

ERRATA du Mois d'Août.

- P. 143. Lig. 19. pensées come noïées, lisés, sont come noïées.
- P. 148. Lig. 9. s'y éteignent, lisés, s'y teignent.